

**E.N.S.S.I.B.**  
**Ecole Nationale Supérieure**  
**des Sciences de l'Information**  
**et des Bibliothèques**

**DBSSIB**

**Diplôme Professionnel Supérieur en Sciences de l'Information et**  
**des Bibliothèques**

**Rapport de recherche bibliographique**

**Politique d'information scientifique et technique en France :**  
**cas des bibliothèques universitaires**

**Nadejda V. MOLTCHANOVA**

Sous la direction de :  
**Salah DALHOUMI**  
Maître de conférences à l'ENSSIB



Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques  
1996/1997

**E.N.S.S.I.B.**  
Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques

**DBSSIB**

**Diplôme Professionnel Supérieur en Sciences de l'Information et  
des Bibliothèques**

Rapport de recherche bibliographique

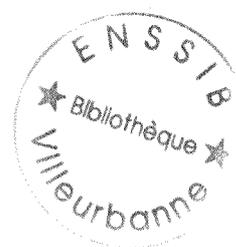
**Politique d'information scientifique et technique en France :  
cas des bibliothèques universitaires**

**Nadejda V. MOLTCHANOVA**

Sous la direction de :

**Salah DALHOUMI**

Maître de conférences à l'ENSSIB



Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques  
1996/1997

1997  
DPS  
BiB  
04

# **Politique de l'information scientifique et technique en France : cas des bibliothèques universitaires.**

Nadejda V. MOLTCHANOVA (DPSSIB).

## **Résumé :**

Cette étude propose une analyse de l'évolution de la politique de l'information scientifique et technique (IST) en France, à partir de sa création par les premières démarches publiques jusqu'à nos jours. L'auteur du travail présent passe de la conception de l'IST à la conception de la politique de l'IST ; cette dernière est examinée dans le cadre de son application aux bibliothèques universitaires qui, par leur spécificité, occupent une place spéciale dans l'infrastructure nationale de l'information en accomplissant leur double fonction d'information et de formation. Une attention particulière est portée sur les changements que les bibliothèques subissent dans les conditions nouvelles de l'émergence de la société d'information.

## **Descripteurs :**

information scientifique technique, politique d'information, bibliothèque, bibliothèque universitaire, France.

## **Abstract :**

This study is proposing an analysis of the evolution of the scientific and technical information (STI) policy in France, from its creation by the public authorities to the present time. The author of the work proceeds from the conception of STI to the conception of the STI policy. The latter is examined within the framework of its applicability to the university libraries which, by their specificity, hold a special place in the national information infrastructure as institutions providing both information and education. Particular attention is given to the changes which libraries are undergoing in the new conditions of the emerging information society.

## **Keywords:**

scientific technical information, information policy, library, university library, France.

# Table des matières

<b>I. METHODE DE RECHERCHE.....</b>	<b>2</b>
EN GUISE D'INTRODUCTION.....	2
1.1. PREMIERES APPROCHES : PROBLEMATIQUE, ANALYSE DU SUJET. ....	2
1.2. TECHNIQUE DE RECHERCHE. ....	3
1.2.1. Consultation du catalogue de l'ENSSIB.....	3
1.2.3. Interrogation des bases de données en ligne via le serveur DIALOG.....	9
1.2.4. Recherche sur l'INTERNET.....	11
1.2.5. Consultation des dossiers thématiques.....	13
1.2.6. Dépouillement des périodiques.....	13
1.2.7. Autres sources d'information.....	13
1.3. TRAITEMENT DES RESULTATS.....	14
1.3.1. Sélection des références bibliographiques.....	14
1.3.2. Présentation du matériel documentaire.....	14
<b>II. ANALYSE DU SUJET.....</b>	<b>15</b>
INTRODUCTION.....	15
2.1. POLITIQUE PUBLIQUE D'INFORMATION : CONCEPTION, DISCOURS OFFICIELS, REALISATIONS.....	15
2.1.1. Définition de l'information scientifique et technique.....	15
2.1.2. Définition de la politique nationale d'information.....	16
2.1.3. Politique nationale française d'information scientifique et technique.....	17
2.1.4. "Prise de conscience" : 1950-1975.....	17
2.1.5. Mise en place des premières politiques d'information : 1975-1985.....	18
2.1.6. La crise de la politique nationale d'information.....	19
2.1.7. Les années 90 : nouveau dispositif, nouvelles structures.....	21
2.1.8. La société d'information émergente.....	22
2.2. BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES : LIEUX PRIVILEGIÉS DE L'IST ?.....	23
2.2.1. Bibliothèques dans les universités.....	23
2.2.2. Les premiers changements de la politique pour les BU.....	23
2.2.3. La loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984. Les SCD.....	25
2.2.4. Le rapport MIQUEL.....	26
2.2.5. URFIST.....	27
2.2.5. La politique de contractualisation.....	27
2.2.6. Le fonctionnement en réseaux.....	28
2.2.7. Le système Universitaire.....	30
2.2.8. Les perspectives des BU dans le contexte de la société d'information.....	32
2.2.9. Europe des bibliothèques.....	34
CONCLUSION.....	34
<b>III. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>36</b>
<b>IV. ANNEXE.....</b>	<b>44</b>

## **I. Méthode de recherche.**

### ***En guise d'introduction.***

La stratégie de notre recherche comprend les étapes suivantes :

- l'analyse du sujet ;
- la définition des instruments nécessaires pour répondre à la question posée ;
- le choix de la forme de la réponse.

Les résultats intermédiaires ont été aussi pris en considération. La plupart de nos démarches ont été effectuées à partir de la bibliothèque de l'ENSSIB où la documentation en science de l'information ainsi que les instruments d'accès à cette information (thesaurus, CD Rom, Internet, catalogues en ligne etc.) sont largement présentés.

En fonction de l'information recensée les instruments de recherche utilisés se décomposent en outils d'information directe ou immédiate (dictionnaires, encyclopédies) et ceux d'information indirecte (bibliographie officielle, bases bibliographiques sous formes diverses). Nous avons largement utilisé la bibliographie cachée.

Le serveur Dialog a été interrogé à l'URFIST de l'Université Lyon-1.

Pour localiser les publications recherchées nous avons fait recours à la consultation en ligne du Pancatalogue (ouvrages) et du Catalogue Collectif National des publications en série sous forme de CD ROM (Myriade). Les documents primaires ont été empruntés à la bibliothèque de l'ENSSIB ; certains ouvrages ont été consultés à la bibliothèque de l'UNESCO. Les documents non-publiés nous ont été fournis par les personnes-sources (voir 1.1 et 1.2.7). Nous avons rencontré deux types de difficultés d'accès aux documents : absence de certains ouvrages dans le Pancatalogue et impossibilité de commander par le prêt entre bibliothèques les publications qui ne sont conservées qu'à la Bibliothèque Nationale de France.

### ***1.1. Premières approches : problématique, analyse du sujet.***

Au début de notre recherche nous avons interrogé le catalogue de la bibliothèque de l'ENSSIB par sujet (information scientifique et technique, politique informationnelle, bibliothèques universitaires) afin de préciser la problématique et éventuellement, d'établir les mots-clés. Le second objectif était le plus difficile à réaliser ce qui s'explique à notre avis, par la complexité du sujet, par la diversité des termes utilisés comme descripteurs et parfois par les défauts de l'indexation.

Les consultations avec notre commanditaire nous ont permis d'affiner le sujet et de choisir l'aspect de présentation du matériel documentaire (les bibliothèques universitaires en tant que acteurs importants de la politique d'information). Le commanditaire nous a également conseillé de consulter des personnes-sources, et notamment M. J.-M. Salaün, qui nous a gracieusement fourni une liste de bibliographie sélective rétrospective et nous a orienté vers certains auteurs - D. Renoult, S. Chambaud, S. Cacaly, H. Le Crosnier, H. Comte etc.

## 1.2. Technique de recherche.

### 1.2.1. Consultation du catalogue de l'ENSSIB.

Nous avons alors renouvelé l'interrogation du catalogue de la bibliothèque de l'ENSSIB ce qui nous a permis d'obtenir des résultats suivants :

Recherche par mots du titre et du sujet

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES. PERT.
politique	713	
information	2538	
politique ET information	116	
information scientifique technique	119	
politique ET information scientifique technique	16	6
bibliothèque ET information scientifique technique	11	1
politique ET information scientifique technique ET bibliothèque	2	1
politique ET information ET bibliothèque	17	3
bibliothèque universitaire	325	
bibliothèque universitaire ET information	39	2
bibliothèque universitaire ET information scientifique technique	1	0

Recherche multi-champs (par mots-clés)

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES. PERT.
politique	477	
information	1482	
politique ET information	71	9
information scientifique technique	60	
politique ET information scientifique technique	12	6
bibliothèque ET information scientifique technique	0	
politique ET information scientifique technique ET bibliothèque	1	0
politique ET information ET bibliothèque	9	1
bibliothèque universitaire	245	
bibliothèque universitaire et information	17	1
bibliothèque universitaire ET information scientifique technique	1	0

Nous avons également fait une interrogation par auteurs suggérés par notre commanditaire et par M. J.-M. Salaün qui a bien voulu nous orienter dans notre recherche.

### ***1.2.2. Consultation des bases de données sous forme de CD ROMs.***

La consultation des bases de données sur CD ROM était répartie en deux étapes. Afin de réduire au minimum le bruit et le silence nous avons décidé de consulter les thesaurus sous forme papier et si le cas se présentait, sous forme d'index de mots-clés.

Exemple de *Thesaurus of Information Science and Librarianship (ASIS)*, Medford : *Learned Information, Inc.*, 1994 :

#### Information policy :

BT : public policy  
 RT : data security  
     information society  
     legal aspects  
     politics  
     privacy

#### Academic libraries :

UF : college libraries  
     university libraries  
 BT : colleges and universities libraries  
 NT : community college libraries  
 RT : library networks  
     research libraries

BT - broader term reference,  
 RT - related term reference,  
 UF - used for reference,  
 NT - narrower term reference.

### **Consultation du CD ROM LISA.**

LISA (Library Information Science Abstracts Plus) - base spécialisée en sciences de l'information et bibliothéconomie, établie par *the Library Association* et par *ASLIB* (deux associations professionnelles anglaises) à partir de tous les types de documents.

## Recherche par mots du titre et du résumé (Keyword).

kw = Keyword  
 cs = Combine Set (recherche croisée)  
 ? = troncature

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES. PERT.
kw=information	170846	
kw=polic?	6402	
cs=information AND polic?	17198	
kw=academic librar?	11805	
kw=university librar?	27174	
cs=academic librar? OR university librar?	34297	
cs=(academic librar? OR university librar?) AND (information and polic?)	1318	
kw=france OR french	6294	
cs=(academic librar? OR university librar?) AND (information AND polic?) AND (france OR french)	79	3

## Recherche par mots-clés (Subject Descriptor).

Pour ajuster les descripteurs nous avons consulté l'index des mots-clés en utilisant l'option BROWSE. Nous avons construit les équations de recherches comme suite:

su = Subject Descriptor  
 cs = Combine Set (recherche croisée)

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
su=information	53026	
su=policies	2248	
su=policy	141	
su=policies OR policy	2325	
cs=information AND (policies OR policy)	641	
su=academic libraries	4363	
su=university libraries	10277	
cs=academic libraries OR university libraries	13797	
cs=(academic libraries OR university libraries) AND (information AND (policy OR policies))	18	2

Il nous a paru inutile d'affiner la recherche en rajoutant le descripteur FRANCE, le résultat étant déjà très modeste.

### Consultation du CD ROM Francis.

Francis - base de données bilingue (français, anglais) couvrant l'essentiel de la littérature mondiale (périodiques, ouvrages, comptes rendus, thèses, rapports) en sciences humaines, sociales et économiques.

Mode expert.

DXF = mots-clés français (expressions)

? = troncature

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
DXF=politique information	15322	
DXF=bibliothèque	1830	
DXF=france	155768	
DXF=politique information ET DXF=france	3643	
DXF=politique information ET DXF=france ET DXF=bibliothèque	13	0
DXF=information scientifique technique	8843	
DXF=information scientifique technique ET DXF=bibliothèque	38	1
DXF=politique	52615	
DXF=information scientifique technique ET DXF=politique	140	0

### Consultation du CD ROM Pascal.

Pascal - base de données multilingue qui couvre la littérature internationale (périodiques, ouvrages, comptes rendus, thèses, rapports) en Sciences, Technologie et Médecine.

## Mode expert.

DXF = mots-clés français (expressions)

? = troncature

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
DXF=politique information	2162	
DXF=bibliothèque	1460	
DXF=france	18058	
DXF=politique information ET DXF=france	561	
DXF=politique information ET DXF=france ET DXF=bibliothèque	11	3
DXF=information scientifique technique	16829	
DXF=information scientifique technique ET DXF=bibliothèque	26	1
DXF=politique	995	
DXF=information scientifique technique ET DXF=politique	14	1

**Consultation du CD ROM DOCTHESES.**

Catalogue des thèses soutenues dans les universités françaises. Le CD ROM recense les thèses de doctorats soutenues en France :

- depuis 1972 pour les Lettres, Sciences humaines et Sociales et les Sciences ;
- depuis 1983 pour les disciplines de Santé.

## Recherche par mots-clés (MC).

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
MC=information	1722	
MC=politique	1905	
MC=politique ET MC=information	23	0
MC=bibliothèque	74	
MC=bibliothèque ET MC=information	5	0
MC=information scientifique technique	14	0

## Recherche par mots de la notice (TX).

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
TX=information	6394	
TX=politique OU TX=politiques	9484	
TX=information ET TX=(politique OU politiques)	482	
TX=bibliothèque OU TX=bibliothèques	489	
TX=information ET TX=(politique OU politiques) ET TX=(bibliothèque OU bibliothèques)	8	0
TX=information ET TX=(bibliothèque OU bibliothèques)	67	0
TX=information scientifique technique	62	0

**Consultation du CD ROM de la BNF.**

## Recherche par mots de la notice.

mc = mots de la notice

cs = Combine Set (recherche croisée)

? = troncature

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
mc=politique?	6458	
mc=information	12929	
cs=politique? ET information	326	
mc=bibliothèque?	1423	
cs=information ET bibliothèque?	339	
cs=politique? ET information ET bibliothèque?	2	0
mc=universit?	18561	
cs=bibliothèque? ET universit?	122	
cs=information ET bibliothèque? ET universit?	24	0

## Recherche par mots du sujet.

ms = mots du sujet

cs = Combine Set (recherche croisée)

? = troncature

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
ms=politique?	17654	
ms=information	2169	
cs=politique? ET information	163	1
ms=bibliothèque?	676	
cs=politique? ET information ET bibliothé- que?	3	0
cs=information ET bibliothèque?	138	0
ms=universit?	440	
cs=bibliothèque? ET universit?	3	0

### 1.2.3. Interrogation des bases de données en ligne via le serveur DIALOG.

La consultation du guide de l'utilisateur du serveur Dialog nous a permis de choisir les bases de données qui recensent les sciences sociales et en particulier les sciences d'information. A pars LI-SA (61) et Pascal (144) qui ont été déjà interrogées sous forme de CD ROM mais qui sont plus à jour au niveau de consultation en ligne, nous avons décidé de consulter les bases ERIC (1) et Information Science Abstracts (202).

ERIC - base de données qui couvre le domaine de l'éducation au sens le plus large.

Information Science Abstract - recense au niveau international les publications en matière de sciences de l'information (livres, périodiques, comptes rendus, rapports, brevets).

L'interrogation de bases de données étant multiple, nous avons construit l'équation de recherche en langage libre parce que les termes utilisés en tant que descripteurs varient de base en base. Par contre il était indispensable de vérifier qu'aucun synonyme et combinaison de mots possible n'aient été omis :

information(1N)poli?(1N)(france OR french) AND librar?

N - indicateur de l'ordre de mots (direct et inverse)

1 - quantité de mots possibles entre les termes reliés par indicateur N

? - troncature

Nous avons décidé de découper notre interrogation en deux étapes consécutives - la première concernant la politique d'information en France, et la deuxième - l'application de cette politique par rapport aux bibliothèques. Nous avons présenté les résultats tels qu'ils ont figuré lors de l'interrogation de Dialog.

?B 1,61,144,202

?S information(1N)polic?(1N)(france OR french)

1 : ERIC

3485 france  
 10787 french  
 73864 polic?  
 151712 information  
 2 information(1N)polic?(1N)(france OR french)

61 : LISA

3096 france  
 2211 french  
 9326 polic?  
 83183 information  
 13 information(1N)polic?(1N)(france OR french)

144 : Pascal

121927 france  
 16629 french  
 77017 polic?  
 190165 information  
 122 information(1N)polic?(1N)(france OR french)

202 : Information Science Abstracts

1045 france  
 1190 french  
 7319 polic?  
 14 information(1N)polic?(1N)(france OR french)

TOTAL :

S1 151

?S librar?

1 : ERIC 40272

61 : LISA 112693

144 : Pascal 44154

202 : Information Science Abs. 53592

TOTAL :

S2 250711

?S S1 AND S2

1 : ERIC 0 S1 AND S2

61 : LISA 4 S1 AND S2

144 : Pascal 26 S1 AND S2

202 : Information Science Abs. 2 S1 AND S2

TOTAL :

S3 32 S1 AND S2

Après avoir éliminé les doublons nous avons obtenu 32 références dont 4 sont pertinentes :

?RD

S4 32 RD (unique items)

Le coût et le temps d'interrogation par source consultée :

\$1.01	0.067 Hrs	Estimated cost File 1
\$1.43	0.076 Hrs	Estimated cost File 61
\$3.15	0.210 Hrs	Estimated cost File 144
\$1.14	0.076 Hrs	Estimated cost File 202
	OneSearch, 4 files, 0.450 Hrs FileOS	
\$2.70		NETGNS (commutation téléphonique)
\$9.43		Estimated cost this search
\$10.48		Estimated total session cost 0.500 Hrs

Donc, le coût total d'interrogation de Dialogue dont la durée est de 30 mn. (0.500 Hrs) est égal à \$10.48.

#### **1.2.4. Recherche sur l'INTERNET.**

##### **Home page de l'ENSSIB.**

La consultation de la home page de l'ENSSIB nous a permis d'accéder aux sites qui à notre avis pourraient nous fournir des informations intéressantes :

- la Sous-direction des bibliothèques du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (<http://sdbib.mesr.fr/Welcome/html>) ;
- la page des bibliothèques universitaires (<http://sdbib.mesr.fr/bibadr.htm>) et celle des projets européens (<http://sdbib.mesr.fr/europe/europe.htm>) du site de la Sous-direction des bibliothèques ;
- ADBS (<http://www.adbs.fr>) ;
- ABES (<http://www.abes.fr>).

##### **Consultation des journaux électroniques en sciences de l'information et en disciplines voisines.**

Grâce à la consultation de la home page de l'ENSSIB nous avons également accédé au site des Journaux électroniques en sciences de l'information et en disciplines voisines qui donne la possibilité d'accès aux sommaires des fascicules anciens, aux notices bibliographiques analytiques ou bien aux articles en textes intégraux.

**Bulletin des bibliothèques de France (BBF)** : traite de toutes les questions concernant la politique et le développement des bibliothèques et des centres de documentation : évolution par secteurs, grands projets, informatisation, technologie de l'information, écrits électroniques, réseaux etc. (<http://www.enssib.fr/ENSSIB/bbf.htm>).

Documentaliste. Sciences de l'information. : publie à la fois des travaux de recherche en sciences de l'information et des articles relatifs à l'information-documentation dans tous ses aspects : métiers, formation, politiques, techniques, services etc.  
(<http://www.adbs.fr/adbs/prodsvr/document/html/1som.htm/>).

Les résultats de la recherche par sujet dans le "BBF" et le "Documentaliste" sont présents dans le tableau ci-joint :

Bulletin des bibliothèques de France :

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
information scientifique technique	11	4
politique AND information	0	
politique AND information scientifique technique	0	
information scientifique technique AND bibliothèque	34	3
politique informationnelle		

Documentaliste. Sciences de l'information :

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
information scientifique technique	14	12
politique AND information	7	2
politique AND information scientifique technique	2	2
information scientifique technique AND bibliothèque	0	
politique informationnelle AND bibliothèque	19	12

Solaris : publication du Groupe interuniversitaire de recherches en sciences de l'information et de la documentation (<http://www.info.unicaen.fr/bnum/jelec/solaris>).

Liaison Bibliothèques : publication de la Sous-direction des bibliothèques du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Direction de l'information scientifique et technique) (<http://sdbib.mesr.fr/publi/lb/lb.htm>).

Arabesques : lettre d'information de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) (<http://www.abes.fr/araspe.htm>).

### **Recherche par Alta Vista.**

Pour élargir notre recherche sur l'Internet nous avons fait recours au moteur de recherche Alta Vista qui permet de construire des équations de recherches simples et avancées. Nous avons privi-

légé la recherche avancée ayant utilisé les opérateurs booléens AND, NEAR et OR et le signe de troncature (?). Les équations de recherches sont alors les suivantes :

ÉQUATIONS DE RECHERCHES	RÉSULTAT	RES.PERT.
information NEAR polic?	22	0
information AND polic?	500	
(information AND polic?) AND (france OR french)	122	0
(national NEAR polic?) NEAR information	0	
(national NEAR polic?) AND information	16	0
((universit? NEAR librar?) OR (academic NEAR librar?)) AND (france OR french)	6	0

### 1.2.5. Consultation des dossiers thématiques.

Nous avons également consulté les dossiers thématiques disponibles à la bibliothèque et au centre de documentation de l'ENSSIB :

"Politique de l'information"

"Politique de l'information. France"

"Bibliothèques universitaires : généralités. Recueil d'articles : 1962-1995"

"Bibliothèques universitaires : textes législatifs"

"Réseaux et bibliothèques : Bibliothèques universitaires. Recueil d'articles : 1990-1994"

"Internet"

### 1.2.6. Dépouillement des périodiques.

Il s'est avéré lors de notre recherche documentaire que les résultats les plus pertinents ne peuvent être obtenus que par le dépouillement manuel des périodiques en science de l'information. La consultation des sommaires électroniques et des textes intégraux a servi de base d'une recherche approfondie dans les dossiers de sommaires imprimés et du dépouillement des revues sélectionnées.

### 1.2.7. Autres sources d'information.

Le stage que nous avons effectué dans le cadre du programme de coopération avec l'UNESCO qui avait organisé en mars dernier le Congrès international "INFO-éthique", nous a été très utile du point de vue de la collecte des informations concernant le sujet du travail présent. Nous avons fait recours aux documents distribués aux participants du Congrès (par exemple, le texte de l'intervention de J. Michel) et dans la mesure où l'occasion se présentait, nous avons interrogé les participants. Or, nous tenons à présenter toute notre reconnaissance à M. V. Montviloff qui nous a donné des renseignements précieux en matière de l'élaboration du concept de la politique nationale d'information et nous a tourné vers le site Web de l'UNESCO (<http://unesco.org/cii>).

Nous avons également utilisé les supports de cours de recherche documentaire.

### **1.3. Traitement des résultats.**

#### **1.3.1. Sélection des références bibliographiques.**

A la fin de notre recherche nous étions confrontés à deux problèmes : la pauvreté des résultats obtenus par la recherche informatisée (effectuée par les outils informatiques - bases de données, Internet, OPAC). Par contre le nombre important d'articles que nous avons trouvés en consultation directe des périodiques en sciences de l'information nous a obligé de faire une sélection des références bibliographiques. Nous nous sommes appuyés sur les critères suivants :

- limites chronologiques : nous avons privilégié les documents publiés à partir de la seconde moitié des années 80 ;
- valeur scientifique et informationnelle des publications.

#### **1.3.2. Présentation du matériel documentaire.**

Le double souci d'éviter d'un côté tout élément de subjectivité et de présenter en même temps une palette aussi large que possible de différentes opinions sur le sujet choisi, nous a imposé une logique de l'exposé du matériel documentaire qui abonde de citations et de renvois aux publications réunies dans la liste bibliographique (voir III partie).

## II. Analyse du sujet.

### *Introduction.*

L'information a pris une telle ampleur dans notre vie qu'on a le droit de dire : "Qui tient l'information tient le pouvoir". L'information, et plus l'accès à l'information, est un élément qui contribue au développement humain, social et économique de la société démocratique moderne. La connaissance de l'existence de l'information, l'utilisation, la maîtrise et l'assimilation de l'information génèrent le développement de nouvelles compétences qui à leur tour contribuent au progrès de la société. Pour assurer l'infrastructure documentaire efficace qui est l'ensemble de ressources, services et systèmes documentaires les gouvernements se préoccupent de formuler une politique globale d'information. A la fois utilisateurs et créateurs de l'information scientifique et technique, les universitaires sont en premier lieu concernés par la mise en place progressive des systèmes d'information. Le but du travail présent est d'analyser le rôle et la place des bibliothèques universitaires dans ce processus complexe.

### **2.1. Politique publique d'information : conception, discours officiels, réalisations.**

#### **2.1.1. Définition de l'information scientifique et technique.**

L'usage du concept de l'IST remonte probablement à l'année 1952, date à laquelle a été créé le centre national de documentation soviétique - VINITI (Vsesoiuznyi institut nauchnoi i tekhnicheskoi informatsii). A partir de là, son usage s'étend pour qualifier des institutions des politiques nationales.

Il n'existe pas de définition unique et pertinente du terme "information scientifique et technique" (IST). La célèbre "Encyclopedia of Library and Information Science" ne la connaît que comme un renvoi de l'index (5) aux articles principaux.

Selon M. DAHMANE, des définitions que donnent différents auteurs de ce concept, révèlent "une conceptualisation insuffisante de son essence" (2, p. 104). L'analyse sémantique et syntaxique du terme "information scientifique et technique" mène l'auteur à des conclusions suivantes :

- l'IST se réfère à l'information dont le système de communication est spécifique à l'égard du public récepteur (d'où le synonyme d'information spécialisé) ;
- l'IST réfère à l'information nécessaire à l'activité de secteur socio-économique stratégique (d'où le synonyme d'information utile) ;
- l'IST désigne l'information traitée par un nouveau corps de professionnels de la documentation, utilisant pour ce faire des moyens informatiques.

L'auteur établit une corrélation entre le concept de l'IST et celui de la documentation ; dans ce sens l'IST ne désigne pas seulement un produit informationnel mais aussi une activité propre au système secondaire ou de documentation, elle désigne alors toute la technologie d'accès à l'information, la technologie où l'informatique est prépondérante.

La définition restrictive du sigle IST utilisée en France correspond traditionnellement à une réduction de l'information à ce qui est informatisé. Mais, comme dit A.-J. TUDESQ, elle s'insère dans une conception plus large de l'information scientifique et technique concernant la production, la mise en forme, la diffusion et l'utilisation des informations concernant les sciences et les techniques (36, p. 6).

La nature dualiste et complexe de la notion de l'IST fait l'objet de plusieurs travaux en matière de l'information ; nous n'en citons que quelques exemples : "l'IST est cumulative ; il semblerait que ce soit là sa véritable spécificité ; le présent intègre ou additionne le passé" (1, p. 3) ; "l'IST n'est pas figée, elle est tout au contraire dynamique ; ... cette dynamique est essentielle car l'information est non seulement un besoin mais aussi un enjeu pour les acteurs de la communauté scientifique" (99, p. 6) ; "l'IST - produit scientifique ou discours sur la science ? - ... l'IST procède de l'un à l'autre" (3, p. 103).

J.-M. SALAUN met en relief l'ambiguïté de la notion de l'IST que l'on peut traiter de plusieurs façons : comme l'histoire d'une innovation, technique et fonctionnelle mais aussi comme "l'ensemble des actions des pouvoirs publics en raison d'articuler l'effort de recherche et le développement industriel" (32, p. 501).

### **2.1.2. Définition de la politique nationale d'information.**

La recherche bibliographique présente est centrée autour de l'aspect socio-politique du problème. Nous n'envisageons pas de développer la question de la vulgarisation scientifique qui est un des axes de la politique publique en matière de l'IST ; voir, par exemple, l'article de A.-J. TUDESQ qui tient à opposer les deux niveaux de l'information entre scientifiques et utilisateurs techniques et celui s'adressant au public plus large (36, p. 7).

Le concept de politique nationale en matière d'IST varie beaucoup selon le contexte national dans lequel on l'applique. Cela vient du fait que la définition des termes "information scientifique et technique" et "politique nationale" n'est pas encore arrêtée. V. MONTVILOFF définit le terme "politique d'information" comme "l'ensemble de décisions, principes directeurs et accords qui tracent une ligne directrice assurant le meilleur accès à cette information et sa meilleure utilisation" (27, p. 19).

Le même auteur fait une analyse détaillée des objectifs des politiques nationales d'information, des méthodologies et des procédures de l'élaboration de ces politiques. Il considère que le postulat de base sur lequel repose toute politique nationale globale relative aux systèmes et services d'information est le suivant : un système économique social et politique est plus performant s'il dispose d'un mécanisme qui permette d'avoir accès au moment voulu à des données et à une information actualisées, pertinentes et fiables (28, p. 11-12). La formulation d'une politique nationale d'information aboutit à la définition d'une stratégie qui comprend les étapes suivantes :

- conception d'un plan d'action pour la mise en place et l'exploitation de services et de systèmes d'information pleinement intégrés au plan national de développement du pays ;
- lancement de programmes d'information coordonnés et intégrés au plan d'action ;
- mise en oeuvre de projets relatifs à l'information ;
- fonctionnement optimal des services et systèmes d'information.

### 2.1.3. Politique nationale française d'information scientifique et technique.

Les discussions autour du concept de la politique d'information scientifique et technique et sa mise en pratique en France se caractérisent par un éveil tardif. On divise traditionnellement son histoire en trois périodes :

- 1950 - 1975 : "prise de conscience" ;
- 1975 - 1985 : "une politique publique" ;
- 1985 - ... : "des désillusions" (32, p. 501).

D'après S. CACALY, la politique d'information en France se décompose en trois étapes suivantes : "temps de reconnaissance" (de la fin des années 50 jusqu'à la création en 1973 du Bureau national de l'information scientifique et technique ; la seconde période - celle de la mise en place de l'infrastructure - s'achève en 1981 ; la dernière phase est liée à l'instauration de ce qu'on appelle "l'industrie", ou "marché" de l'information (9, p. 129).

Si la chronologie peut varier chez différents auteurs, l'idée de "l'évolution cyclique" reste. Or chez Y.-F. LE COADIC et S. CHAMBAUD on peut lire : "*The political history of STI in France has undergone the cyclic evolutions of political histories : birth, growth and crisis*" (21, p. 478).

### 2.1.4. "Prise de conscience" : 1950-1975.

Les décisions prises en matière de l'IST au niveau national aux Etats-Unis ont donné à ce pays "une avance considérable, quand ce n'est un monopole, en information scientifique et technique" (39, p. 228). Le fameux rapport Weinberg, la première analyse au monde consacrée à l'élaboration d'une politique de l'information, a montré qu'un des atouts les plus importants pour accroître l'efficacité de l'effort national en science et en technologie est la capacité de communiquer les informations.

Certains auteurs considèrent cependant que l'initiative de l'élaboration du concept de la politique informationnelle vient de l'Union Soviétique qui ayant lancé en 1957 le premier satellite, a incité des recherches accélérées dans le domaine de l'IST aux États-Unis et en Europe. Dans l'article de Y.-F. LE COADIC et S. CHAMBAUD on lit : "*French Scientific and Technical Information has Russian origins !*" (21, p. 473).

Les années 60 ont vu naître plusieurs débats sur une organisation nationale de la circulation de l'IST en France qui ont débouché sur les décisions importantes prises au niveau gouvernemental visant à créer la structure du futur système. Cette période se caractérise par le terme "explosion" ("explosion d'information") qui désigne "la croissance exponentielle de la science et de ses prolongements : découvertes, innovations, connaissances, informations spécialisées" (7, p. 10).

Le phénomène "d'explosion d'information", ses conséquences pour la société et le déploiement international des ressources documentaires de la science sont les thèmes centraux de l'étude de l'UNESCO sur le Système mondial de l'information publiée en 1971 (38). Le rôle de l'IST est défini en tant que ressource essentielle du développement économique et culturel. Un des facteurs les plus importants du progrès est le contrôle de l'IST ; la notion du progrès dans ce contexte se confond avec le transfert du savoir. Les services d'information traditionnels - les revues scientifiques, les centres de documentation, les bibliothèques, ont éprouvé des difficultés à s'adapter rapidement aux besoins d'information évolués et pourtant l'existence d'un système performant de bibliothèques doit être reconnu comme une des conditions du transfert de l'IST dans les temps modernes.

Les recommandations du Comité d'étude portent sur un certain nombre de tâches auxquelles les gouvernements devraient accorder leur attention, pour créer un environnement institutionnel favorable au traitement et transfert de l'IST : planification et coordination de l'activité des services d'information scientifique, politiques de coopération visant à intégrer l'activité de tels services au niveau le plus élevé etc. Une série de recommandations concerne en particulier l'efficacité des bibliothèques scientifiques.

La première période de la formation de la politique publique en matière de l'information ("temps de reconnaissance") dont le leitmotiv était de renforcer l'indépendance nationale menacée par l'activité toujours croissante des Etats-Unis, trouve son aboutissement dans la création en 1973 du Bureau national de l'Information scientifique et technique (BINST). Le BNIST avait pour missions de :

- proposer au gouvernement les orientations d'une politique nationale dans le domaine de l'IST ;
- préparer les mesures tendant à la mise en oeuvre de cette politique ;
- suivre l'exécution des mesures prises par le gouvernement ;
- coordonner l'action des organismes constituant le réseau national d'IST français ;
- promouvoir toute action d'intérêt commun susceptible de renforcer les moyens d'informations scientifiques et techniques ;
- susciter, dans le cadre de la politique nationale de l'IST, les recherches en sciences de l'information etc.

D'après M.WOLFF-TERROINE, le BNIST a cherché à définir quelques grands principes d'action : créer ce qui correspond aux besoins urgents, mettre en place des outils permettant une coordination, avoir une bonne photographie de la France de l'information, définir une politique nationale tenant compte du contexte international, donc, "essayer de trouver des créneaux dans lesquels la France pourrait jouer un rôle de *leader*" (39, p. 229).

### **2.1.5. Mise en place des premières politiques d'information : 1975-1985.**

A la fin des années 70 "l'Europe se mobilise", selon l'expression de M.WOLFF-TERROINE (39, p. 229) devant le phénomène de l'accélération brutale de l'activité des Etats-Unis dans le domaine d'information. La France qui disposait déjà dans une certaine mesure, d'une infrastructure organisée a pu assez rapidement mettre en oeuvre les mesures qui lui permettrait de résister à cette pression extérieure. Une mission d'orientation de la politique nationale d'information a été confié à P.Aigrain dont le rapport, présenté en 1978 montrait en particulier les dangers du monopolarisme américain en matière de banques de données. Il mettait un accent sur la mauvaise situation des bibliothèques françaises.

D'après J.-M.SALAUN, les orientations politiques de la deuxième période dont l'acteur principal au niveau national était la Mission Interministérielle d'Information Scientifique et Technique (MIDIST) créée en 1979, ont changé : "c'est la prise en compte ...des thèmes de la société postindustrielle et du rôle qu'y jouent l'information et ses services" (32, p. 502). La MIDIST oriente sa politique sur la fondation du Serveur national Questel, sur l'initiation à la création des banques de données, sur le développement de la télématique. C'est une époque de réflexions sur la nécessité d'élaborer des politiques de coopération entre les établissements afin d'assurer le partage des ressources documentaires, sur le positionnement du corps professionnel.

Dans le cadre de la politique nationale du développement de l'IST était créé en 1978 l'Agence universitaire de documentation et d'IST (AUDIST) - un centre technique de coopération interdisciplinaire entre les bibliothèques dépendant du Ministère des Universités ayant pour mission de développer l'accessibilité à la documentation primaire et gérer les réseaux de banques de données rele-

vant du Ministère. L'AUDIST a souligné le rôle important qu'avaient l'informatisation des bibliothèques et la diffusion de l'IST.

Ce n'est que dans les années 80 que les bibliothèques françaises, et en particulier les bibliothèques universitaires, ont pu intervenir en tant qu'acteurs importants de la politique publique de l'IST. Les pouvoirs publics procèdent à une structuration du dispositif : l'AUDIST devient en 1982 la Direction des Bibliothèques du Ministère de l'Information Scientifique et Technique (DBMIST) qui d'après J.-M. SALAUN, a permis pour la première fois de "réunir les bibliothèques et l'IST" (32, p. 504).

L'analyse exhaustive des missions de la DBMIST est faite par P. CASSEYRE et C. GAILLARD dans leur ouvrage consacré aux bibliothèques universitaires (45, p. 56-57). C'était en particulier :

- l'organisation de la documentation dans l'Université ;
- la création et le développement de bases de données ;
- la modernisation de la gestion des bibliothèques par une informatisation complète ;
- une structuration du réseau documentaire dans son entier par l'accès aux documents grâce :
  1. à la poursuite de l'implantation des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) ;
  2. à la création et au développement des catalogues collectifs ;
  3. à l'amélioration de la messagerie électronique destinée au prêt entre bibliothèques ;
- la poursuite de la formation des professionnels et des utilisateurs avec l'installation des Unités régionales de formation et de promotion pour l'IST (URFIST) ;
- la création du Serveur universitaire national pour l'IST (SUNIST) à l'Isle d'Abeau ;
- le développement de l'IST de l'origine universitaire par :
  1. la création de banques de données de recherche ;
  2. la promotion de l'édition universitaire et notamment la réalisation du Catalogue automatisé des publications d'origine universitaire (CAPOU), du fichier central des thèses (Téléthèses) ;
  3. l'édition électronique ;
- l'adaptation de l'édition scientifique et technique à la demande et une meilleure communication entre établissements par :
  1. la télématique universitaire ;
  2. l'installation de studios d'audioconférence ;
  3. l'amélioration de l'accès aux banques de données par l'utilisation du vidéodisque dans le cadre de l'enseignement assisté par ordinateur ; l'extension du ticket modérateur permettant - en vue d'aide à l'interrogation des banques de données - de fournir à l'utilisateur un financement partiel sur un serveur français.

D'après S. CACALY, cette structure, appréhendant l'IST dans sa globalité pouvait mettre en oeuvre une politique cohérente où le soutien à la production de banques de données est accompagné d'une aide à leur utilisation, le tout s'appuyant sur un programme de modernisation des outils documentaires des universités (9, p. 131).

### **2.1.6. La crise de la politique nationale d'information.**

Les années 80 ont été marquées par la crise de la politique nationale de l'IST. D'après M. WOLFF-TERROINE, deux facteurs sont responsables du recul de la politique française en matière de l'in-

formation : "Nous n'avons pas encore eu notre rapport Weinberg et nos dirigeants au plus haut niveau n'ont pas encore compris le rôle de l'information professionnelle dans et pour le développement de notre société ; d'autre part, l'absence ou l'insuffisance de coordination entre les diverses structures gouvernementales est néfaste" (39, p. 232).

En analysant les principales orientations d'une politique de l'information pour l'Europe, G. ANDERLA pose la question de savoir si la France est institutionnellement préparée à adopter la nouvelle stratégie qui pourrait embrasser les fonctions et les activités, jusqu'ici distinctes, d'information, de documentation et d'archivage : "Pour des raisons historiques les banques de données et les serveurs, les centres de documentation et les bibliothèques ... ne relèvent pas en général d'une même autorité de tutelle, mais de ministère qui poursuivent souvent des politiques divergentes, voire opposées" (7, p. 11).

Selon Y.-F. LE COADIC et S. CHAMBAUD, la politique nationale de l'IST est entrée à cette époque dans toute une série de conflits qui ont déterminé son déclin : avec la politique de la défense de la langue française, avec la politique de la communication de la science, avec la politique de la popularisation de la science et de la technologie (21, p. 474).

Les débats se déroulent dans la presse professionnelle sur les dangers du délaissement de la politique de l'information. D'après TIRESIAS, l'IST, composante essentielle de la recherche scientifique, est un enjeu et un témoin du développement économique, technique et culturel du pays. L'offre de banques de données en sciences humaines fait preuve incontestablement de la domination des produits américains "avec leur culture, leur mode de pensée et leur vision du monde" (34, p. 15). Il y avait là une risque de perte d'identité culturelle qui résulte de la perte de la langue française comme langue scientifique.

F. LAPELERIE, par contre, tient à l'idée de l'universalisme de la science ; il ne faut pas considérer la diffusion de la connaissance du point de vue "nationaliste", mais étudier les solutions collectives et multinationales (39, p. 39).

Suite à ces tendances néfastes, en 1989 la DBMIST a été démantelée, seule la partie concernant les bibliothèques universitaires étant conservée et intégrée comme sous-ensemble d'une autre direction du même ministère, la Direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU).

Cette démarche des pouvoirs publics a provoqué une large discussion dans les milieux professionnels ; les uns en voyaient l'effondrement des "dernières bastilles" qui permettrait "le développement harmonieux et décentralisé des bibliothèques et de l'IST" (15, p. 76-77) ; les autres le considéraient comme un témoignage de "l'absence de ligne politique et de coordination à l'échelon national" (9, p. 131).

Le démantèlement du Serveur universitaire national pour l'IST a confirmé la politique de délaissement ou plutôt l'absence de la politique des pouvoirs publics français à l'égard de l'IST.

En 1989 un groupe de projet a été créé dont le but était de proposer au gouvernement une politique en matière de l'IST. Le rapport du groupe (Rapport Mayer) a été présenté en 1990 ; ces conclusions principales étaient les suivantes : la politique publique de l'IST doit se baser sur l'analyse du marché et de situation socioculturelle. Elle poursuit 6 objectifs :

- inciter à la demande de l'information ;
- faciliter l'accès à l'information ;
- gérer le système de communication ;
- appliquer la diffusion sélective de l'information ;
- impliquer tous les acteurs intervenants dans le domaine de l'information (21, p. 475).

Ces réflexions ont servi de base à l'élaboration des principes du fonctionnement de la DPDU dont les missions ont été définies autour de 3 axes principaux :

- organiser la contractualisation des universités qui doivent pleinement intégrer dans le dispositif informationnel ;
- concevoir et mettre en oeuvre un schéma d'aménagement du territoire universitaire ("Université 2000") ;
- aider les établissements d'enseignement supérieur à moderniser leur gestion.

D. RENOULT a justifié la nécessité des modifications structurelles de la façon suivante : "Il devenait contradictoire de maintenir une direction de tutelle pour les bibliothèques et pour l'information scientifique, alors que la loi de l'enseignement supérieur ... place les bibliothèques sous l'autorité des présidents d'Université..." (105, p. 254). Sa vision de la politique nationale en matière de l'IST est très optimiste : "Les politiques publiques d'aide à l'information scientifique et technique sont partout en pleine évolution".

### **2.1.7. Les années 90 : nouveau dispositif, nouvelles structures.**

D'après J.-M. SALAUN, en raison de restructurations du dispositif international, on ne discute plus l'indépendance nationale ; ce sont les questions de l'élargissement européen, du rétrécissement sur l'entreprise, la transformation des métiers qui sont à l'ordre du jour. L'informatisation de la société est en grande partie réalisée, l'informatique "apparaît comme un outil permettant un meilleur service traditionnel et non plus comme une révolution ébranlante..." (32, p. 508).

En janvier 1993 le Haut Conseil et le Comité de coordination de l'information scientifique et technique ont été créés, le premier ayant pour missions de préparer les décisions du gouvernement en matière de la politique nationale de l'information, de proposer toute mesure pouvant contribuer à la protection de l'IST nationale et à sa valorisation à l'étranger, à améliorer la diffusion de celle-ci, à la définition de la politique documentaire. La mission du Comité est d'assurer la coordination entre les divers acteurs publics intervenant sur les questions de l'IST et de veille technologique. Il doit se préoccuper de la définition d'une politique nationale de l'offre de banques de données, des conditions de participation française aux réseaux internationaux et européens d'IST, de la sensibilisation et de la formation à l'utilisation de l'IST.

Conformément à la logique de la réorganisation du dispositif national en matière de l'IST la Direction de l'information scientifique et technique et des bibliothèques (DISTB) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a succédé à la DPDU. Cette direction fédère en particulier deux structures qui jusqu'à présent étaient séparées mais complémentaires - la Délégation à l'Information Scientifique et Technique, et la Sous-direction des bibliothèques.

Comme a dit D.RENOULT dans son intervention au Congrès de l'Association des bibliothécaires français à Chambéry (1993), la fusion de la recherche et de l'enseignement supérieur au sein du même ministère s'est traduite par la création de deux directions générales. Dans le domaine de l'IST, la création de la nouvelle direction a pour but de sensibiliser les bibliothèques universitaires et spécialisées. Les orientations de cette nouvelle structure sont : la politique contractuelle, le renforcement de l'autonomie des universités, la déconcentration (104, p. 59).

A part les problèmes de la restructuration des organismes déjà existants, l'idée de la création d'une nouvelle structure a été lancée. Il s'agit de l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (ABES) qui a été fondée en 1994. Placée sous la tutelle du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, elle reprend une partie des missions du SUNIST.

L'ABES est chargée de la mise en oeuvre du système universitaire, recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques de l'Enseignement supérieur, gère et donne accès à 3 catalogues collectifs (Téléthèses, CCN-PS, Pancatalogue), veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation, gère également le prêt entre bibliothèques (PEB) et la liste d'autorité Rameau.

Il est significatif que l'ABES était un des représentants officiels de la France à la conférence EUSIDIC (*the European Association of Information Services*) à Bologne (octobre 1996) que l'on considère comme "une occasion de rencontrer les partenaires publics et privés du monde d'information, au niveau européen" (95).

### **2.1.8. La société d'information émergente.**

Le développement des technologies numériques et des télécommunications conduit à l'émergence d'une nouvelle société basée sur la transformation des pratiques professionnelles, économiques, culturelles de même que des relations entre les gens et les institutions.

D'après J. MICHEL, les questions que l'on doit se poser aujourd'hui sont celles de savoir si "nos sociétés traditionnelles sont préparées à une telle mutation de leurs modes de pensées, de communication et d'action ; ... les hommes sont-ils sensibilisés et formés à devenir des citoyens de cette nouvelle société d'information ; est-on prêt à participer à une nouvelle culture fondée sur une circulation accélérée et élargie des informations, des idées et des connaissances ?" (25). Parvenir à une réelle infoculture nécessite une mobilisation de tous les acteurs qui contribuent à cette nouvelle société, y compris des bibliothèques, et en particulier, des bibliothèques universitaires qui sont appelées à jouer le rôle très important d'information et de formation.

A partir des années 90 un nouvel objectif stratégique de la politique en matière de l'IST surgit - celui des "autoroutes de l'information". Le rapport G. THERY est consacré aux aspects économique et politique de ce phénomène. La révolution de l'an 2000 sera, à son avis, celle de l'information pour tous et elle se caractérise par le développement de la "numérisation totale" qui permet l'apparition du nouveau concept des "autoroutes de l'information". Lancé par la première fois par Al Gore, il annonce "le déblocage d'une situation de pénurie généralisée" (33, p. 16) due à l'augmentation des volumes de l'information transmises qui est confrontée aux limitations physiques et aux limitations d'intelligence des réseaux. Ce phénomène est plus qu'une révolution industrielle; selon G. THERY, c'est "un défi universel" qui nécessite une stratégie de mobilisation de tous les moyens au niveau national. Les bibliothèques sont directement concernées par les perspectives de déploiement des autoroutes de l'information qui devraient modifier la situation de la "disproportion évidente entre l'importance et la richesse des informations disponibles... et les possibilités d'accès relativement restreintes à ces gisements [de la connaissance]" (33, p. 75).

Il est évident que les technologies nouvelles ne peuvent pas donner des réponses à toutes les questions sociales, politiques et économiques, mais par contre le nombre de problèmes se multiplie au fur et à mesure de cette évolution.

## **2.2. Bibliothèques universitaires : lieux privilégiés de l'IST ?**

### **2.2.1. Bibliothèques dans les universités.**

Selon P. CASSEYRE et C. GAILLARD, les BU ont "une histoire et un destin intimement liés à ceux des universités" (45, p. 5) ; les BU ont toujours été considérées comme des structures communes de l'Université et se sont efforcées d'accompagner l'évolution de l'enseignement en France.

N. PINEDE considère que "d'un point de vue traditionnel, le modèle Bibliothèque représente la figure emblématique du système d'information et de communication de documents sur le territoire de l'Université" (99, p. 6). Cependant elle est convaincue que l'histoire des universités françaises d'une part et celle des bibliothèques universitaires, d'autre part, "ont représenté pendant plus d'un siècle deux histoires différentes" (99, p. 8).

### **2.2.2. Les premiers changements de la politique pour les BU.**

Le premier texte concernant les BU est un arrêté ministériel de 1855 créant, dans chaque université, une bibliothèque centrale, placée sous l'autorité du recteur afin de regrouper en une seule bibliothèque les bibliothèques spéciales des diverses facultés.

Ce n'est qu'en 1968 que les BU ont vécu le premier changement notable depuis leur création dont les principes ont été déterminés par la loi d'orientation Edgar Faure qui a souligné l'importance de l'élaboration et de la transmission de la connaissance, du développement de la recherche et de la formation. Les BU avaient désormais une mission d'orientation, d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire. (45, p. 12)

Les années 1970 ont vu des transformations profondes dans les relations des bibliothécaires avec leurs fonds documentaires de même qu'avec leurs lecteurs, engendrées par l'arrivée de l'ordinateur. Les BU ont rapidement choisi un axe de développement des techniques modernes et des télécommunications et ont pu "s'insérer dans la construction en cours d'une infosphère" (80, p. 569). L'accès aux banques de données est devenu une mission de base, et les catalogues informatiques ont été toujours conçus pour une diffusion sur le réseau.

En 1971 le Bureau pour l'automatisation des bibliothèques (BAB) a été fondé avec comme premier objectif de préparer un plan national pour leur automatisation. Dans le cadre des projets du BAB les BU ont toujours privilégié des orientations suivantes :

- les catalogues collectifs,
- la généralisation de l'accès aux banques de données en favorisant l'accès à distance aux documents,
- les catalogues en ligne,
- le développement des réseaux de communication etc. (45, p. 17).

Au cours des années 1970, les BU ont connu de graves difficultés. Elles ont vu leurs moyens s'effondrer au moment où s'ouvraient de nouveaux équipements. En analysant les causes de la crise du modèle traditionnel de la bibliothèque universitaire, H. COMTE met en relief les facteurs suivants :

- l'érosion du principe d'actualisation. Le système d'acquisition dans les bibliothèques universitaires a été mis en cause en fonction des restrictions budgétaires dues au dérèglement du mécanisme économique de l'Etat ;

- le déclin du principe d'unité. Ce principe s'exprime de deux façons distinctes: d'une part les bibliothèques universitaires considérées à l'origine comme détentrices uniques des ressources documentaires des universités, sont confrontées à l'apparition d'offres concurrentes. On voit se multiplier au sein des universités des bibliothèques de spécialité ce qui témoigne des limites de la conception d'une bibliothèque encyclopédique unique, capable de satisfaire l'intégralité des besoins informationnels de ses utilisateurs. On assiste à la naissance d'un nombre de bibliothèques de proximité auprès des facultés et départements. Ce phénomène révèle n'est pas tant l'augmentation des collections des bibliothèques universitaires que l'apparition des difficultés d'accès qui résultent de la saturation de la capacité d'accueil, de l'éloignement des locaux d'enseignement, de l'inadéquation de l'offre etc. Parallèlement à l'émergence de cette concurrence externe le modèle traditionnel s'est affaibli du point de vue de son unité interne: les bibliothèques universitaires se sont subdivisées en section facultaires qui tendaient à fonctionner comme bibliothèques indépendantes ;

- les dysfonctionnements issus du principes d'exclusion du champ de l'autonomie universitaire. La bibliothèque universitaire traditionnelle était compatible avec "un système universitaire stable, faiblement croissant et peu autonome" (53, p. 20). Ce modèle a été perturbé par l'évolution radicale du contexte universitaire (la diversification des programmes d'études, la spécialisation des établissements et, comme conséquence, la diversification des besoins documentaires des lecteurs).

Les bibliothèques universitaires ont atteint le plus bas de la courbe en 1981, au moment où P. VANDEVOORDE a été chargé d'un rapport sur les bibliothèques en France.

D'après P. CARBONE, le rapport mettait au centre la dualité du système documentaires des universités : "... à côté de bibliothèques universitaires en difficulté et ressenties comme extérieures à l'Université, proliféraient des bibliothèques jugées plus conviviales, plus proches des étudiants et des enseignants..." (44, p. 46). En plus, ce système ne garantissait pas la couverture complète des besoins documentaires d'une discipline au plan national.

Pour remédier à cette situation, il était proposé de réunir l'ensemble en créant dans chaque université un service de la documentation et des bibliothèques qui combine direction unique et décentralisation de la gestion. Ce réseau documentaire local était appelé à s'intégrer dans un réseau national largement informatisé, articulé autour de centres documentaires spécialisés et ayant vocation nationale dans un secteur déterminé.

Dans ce contexte et suite aux démarches de l'*International Federation of Library Association* (IFLA) en faveur du contrôle bibliographique universel (CBU) le Ministère de l'Éducation nationale a procédé dès 1980 à la création des Centres d'acquisitions et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). Chaque pays s'est trouvé devant l'obligation de réunir ses propres publications pour répondre aux demandes provenant de l'étranger et, de l'autre côté de présenter au niveau de la collectivité scientifique nationale une sélection de la littérature étrangère. Au niveau national l'objectif était de créer un système "assurant la nécessaire complémentarité des bibliothèques pour l'ensemble des opérations de la chaîne documentaire" (45, p. 44). C'est le modèle allemand avec une répartition de plus d'une centaine de secteurs entre différents organismes documentaires qui a été choisi.

D'après B. VAN DOOREN, la mission de diffusion de documents à l'ensemble de la communauté scientifique est un des apports du dispositif des CADIST à la recherche. La bibliothèque souhaitant devenir CADIST prend l'engagement de s'ouvrir à l'ensemble de la communauté des chercheurs par

un large accès à ses collections et la fourniture de documents, donc, intègre dans le réseau de BU qui permet aux universités de "mieux revendiquer leurs compétences au plan national et de mieux les valoriser auprès de leurs interlocuteurs institutionnels ou privés" (103, p. 229). Les bibliothèques qui font partie de ce réseau bénéficient en priorité du programme de conversion informatique de leurs catalogues mis en oeuvre par l'Etat.

Le développement du réseau des CADIST s'accompagne de la volonté d'inciter les BU à garder la maîtrise de l'accès aux documents et de limiter leur dépendance à l'égard des autres fournisseurs d'information.

### **2.2.3. La loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984. Les SCD.**

Pour la première fois en France la loi du 26.01.1984 a fait apparaître la diffusion de la culture et de l'IST parmi les missions des établissements d'enseignement supérieur. En application de ce texte le décret du 4 juillet 1985 a défini un nouveau cadre pour la documentation universitaire.

Suite à l'application de cette loi les BU ont subi une transformation statutaire : elles sont désormais les services communs de la documentation (SCD). Le SCD a pour fonction la mise en oeuvre de la politique documentaire de l'université et la coordination des moyens documentaires. Ils sont appelés à gérer l'ensemble de la documentation, produire et diffuser l'information, former les utilisateurs, évaluer les services offerts aux usagers, coopérer avec tous les centres documentaires par la participation à des catalogues collectifs.

Malgré des décisions prises au niveau national, la situation des bibliothèques françaises et notamment en matière de l'IST, reste critique dans les années 1980. Des rapports et des articles-bilans se multiplient pour attirer l'attention des pouvoirs publics aux problèmes des BU (1981 - rapport Vandevorde, 1985 - rapport Gattegno-Varloot).

Le rapport GATEGNO-VARLOOT met en relief l'insuffisance des efforts entrepris en matière de l'IST (62). La loi d'orientation de 1968 était muette sur l'IST et la documentation ; cependant l'innovation apportée par les nouveaux textes n'a pas été soulignée ce qui s'explique, du point de vue des auteurs, par l'absence d'une vraie politique documentaire. Leur conclusion est triste : le message contenu dans la loi de 1984 n'est pas passé dans la communauté universitaire.

La situation sinistrée des BU françaises et surtout, par rapport à leurs homologues européens a fait couler beaucoup d'encre (voir, par exemple, l'article de F. REITEL (102) avec le titre très significatif : "Les bibliothèques universitaires en France et en R.F.A. : un fossé qui se creuse inexorablement").

Dans l'article consacré aux problèmes de la bibliothèque de la Sorbonne, son directeur C. JOLLY se pose la question : "Comment, dans un pays qui est encore un grand pays de culture, ... dans un pays qui dit si volontiers que la recherche est la matière première d'aujourd'hui et de demain, a-t-on pu en arriver là ?" (73, p. 95).

Tout en soulignant le rôle des BU comme des lieux privilégiés d'accès à l'IST, et les avantages des "noeuds stratégiques d'accès à une information" qui sont les SCD, G. LOSFELD constate que ces derniers sont loin d'être de "véritables maisons de l'IST, coopérant avec l'environnement économique local et régional, les agences régionales pour l'IST" (22). Il insiste sur la nécessité de constituer un réseau de centre IST et de mettre en place une politique cohérente d'articulation entre fonctions, leur niveau d'opérationnalité et leurs ressources, une vraie politique de sensibilisation à l'IST.

### 2.2.4. Le rapport MIQUEL.

Vers la fin des années 1980 la nécessité d'un effort global concernant l'ensemble des BU est devenue évidente. Une mission sur les BU a été alors confiée à A. MIQUEL dont le rapport présenté en 1988 analysait les données et préconisait les orientations d'une nouvelle politique en matière de l'IST pour les BU.

D'après A. MIQUEL, la formation et l'incitation à la recherche, qui sont les fonctions primordiales des BU, s'avèrent compromises et parfois inexistantes ; "ne pas assurer les bases du savoir, c'est en reporter, en fractionner, voir en interdire l'accès, et la nation se perd en laissant perdre chaque parcelle de force individuelle de recherche" (91, p. 11). Au niveau international, la France risque d'être "le parent pauvre de l'Europe, il y va de la survie de la langue française, du patrimoine et des traditions". L'absence de toute politique en matière de la documentation et l'IST peut conduire à "une ségrégation entre les détenteurs de la culture, d'IST ... et d'autre part, des "illettrés" de la société technicienne de demain" (91, p. 63).

Chaque bibliothèque universitaire doit être :

- une bibliothèque de 1 et 2 cycle pour les disciplines fondamentales ;
- sous certaines conditions, une bibliothèque de 3 cycle et recherche ;
- éventuellement, un pôle, au niveau national, pour des secteurs spécialisés de documentation ;
- un élément du système global d'information bibliographique, source de demande d'information.

La spécificité des BU est dans leur double fonction d'information et de formation des étudiants. L'auteur met en relief le rôle des nouvelles technologies dans les BU qui transforment la bibliothèque d'aujourd'hui en association d'une bibliothèque réelle, offrant un libre accès des documents de base, et d'une bibliothèque virtuelle, composée de banques de données. La stratégie de coopération des BU doit être "un état d'esprit" (91, p. 65).

En ce qui concerne l'IST, l'objectif des BU doit être la structuration et la diffusion de l'information visant à assurer l'accès universel aux connaissances.

Dans le souci de dynamisation de l'accès universel à l'information, l'auteur propose 2 grandes actions :

- une décentralisation concertée des initiatives et de moyens dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle ;
- une modernisation des services de documentation ; "l'informatisation accélérée des SCD doit être l'une des priorités affichées du Ministère de l'Education nationale" (91, p. 32).

Les conclusions du rapport A. MIQUEL ont été précisées et développées dans le document publié par la Direction de la programmation et du développement universitaire du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports (42). La BU est définie comme un élément essentiel de la politique scientifique et culturelle de l'université, mais aussi de la ville et de la région. Elle doit donc participer à diverses missions de diffusion de l'information et de la connaissance. L'ouverture de la BU vers l'extérieur nécessite le fonctionnement en réseau au niveau local, régional, national et international.

### 2.2.5. URFIST.

Un des axes prioritaires pour les BU est la recherche documentaire. La chaîne - recherche documentaire informatisée, localisation des documents, prêts entre bibliothèques est devenue la structure normale de travail des BU. Depuis les années 70 on est passé des recherches en différé préparées par les bibliothèques puis envoyées par courrier, à un accès direct à l'information par l'intermédiaire de terminaux. Pour sensibiliser les utilisateurs aux nouvelles technologies de l'information on procède à la création des Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST) qui visent à la formation à la recherche documentaire, à la promotion de l'IST, à l'animation culturelle scientifique et technique (80, p. 579). Pour soutenir l'interrogation des banques de données plusieurs campagnes ont été lancées, notamment l'opération "ticket modérateur" qui avait pour but de compenser les tarifs élevés.

Les missions des URFIST ont été réexaminées à plusieurs reprises. Actuellement les URFIST et les SCD sont deux acteurs majeurs en matière de formation à l'IST. En ce qui concerne les SCD cette orientation constitue désormais une des priorités, dès lors que leurs usagers doivent faire face à un foisonnement de ressources documentaires, à la généralisation des consultations à distance et à la mise à disposition de nouvelles technologies et de nouveaux supports.

### 2.2.5. La politique de contractualisation.

La nouvelle forme juridique (SCD) a reçu un réel contenu grâce à la mise en place de la politique contractuelle qui, d'après P. CARBONE, "a marqué une mutation profonde des relations entre établissements et l'administration centrale" (103, p. 77). Elle se prête à une définition nouvelle des missions des BU : elle convient à des évolutions des structures de la documentation et permet de mieux adapter des services rendus à la demande.

Le rapport A. MIQUEL s'est inscrit pleinement dans cette logique : "Décentraliser implique d'abord que le développement de l'IST ne soit pas laissé à la seule initiative des administrations. Il s'avère indispensable de faire des universités ... les principaux moteurs de la rénovation documentaire" (91, p. 30).

Les principes de la décentralisation et de la contractualisation ayant pour but "d'intégrer totalement les BU dans la vie scientifique des établissements" sont désormais à la base de la politique de l'état par rapport des BU (74, p. 496). D'après N. PINEDE, ces réformes s'inscrivent dans les grands mouvements de décentralisation et de déconcentration qui ont marqué les années 1980 et 1990. La politique de la contractualisation et le développement du partenariat entre l'État, les universités et les régions, "la rémodélisation structurelle des services de la documentation, ainsi que leur repositionnement au sein du groupe universitaire représentent des effets de l'évolution des politiques publiques en termes de décentralisation des pouvoirs et des moyens" (99, p. 8).

Les principes de cette politique sont développés par D. RENOULT dans l'article fondamental en matière de l'intégration des BU et l'IST (105). L'action de l'Etat relative à l'IST s'est réorientée : après une période de créativité et d'euphorie dans le domaine des banques de données, on est parvenu à un moment où une évaluation devient indispensable ; les questions de commercialisation, d'exportation, d'audience prennent de plus en plus d'importance.

En ce qui concerne la stratégie des BU dans le domaine de l'IST l'auteur insiste sur la nécessité de "privilégier l'incitation à la demande, la formation, plutôt que de continuer à aider l'offre" (105, p.

256). Ce postulat a été contesté par TIRESIAS et F. LAPELERIE. Le premier auteur trouve que la politique d'incitation à la demande proclamée par D. Renoult, mène au financement de l'offre étrangère, sans permettre à l'offre nationale de se développer ("une nation cliente, subissant le marché, une nation dépendante" ; 35, p. 41). F. LAPELERIE quant à lui qualifie cette tendance comme "un refus volontaire d'aider la création de banques de données françaises, soit que leur qualité et leur pérennité laissent à désirer" (19, p. 37).

L'article fondateur de D. VARLOOT écrit en 1991 (117) dans lequel il fait une révision de ce qui a été écrit sur le même sujet en 1983 (116) trace les tendances et les perspectives des bibliothèques de demain. Les bibliothèques qui disposent de trois techniques révolutionnaires - télécopie, station de lecture active et concentration de l'information, sont prises dans un flot informationnel. Leur objectif est de savoir le maîtriser, canaliser et délivrer à l'utilisateur dans une fiole contenant un produit fini - l'élixir alchimique d'information. L'auteur met un accent particulier sur la démocratisation de l'accès à l'information où le rôle de l'Etat est essentiel en tant que promoteur. Cet accès doit être assuré par la mise en place des nouvelles technologies.

En réponse à ses hypothèses optimistes, F. LAPELERIE présume que les nouveaux outils sont capables de changer l'approche technique, mais ils ne changent rien aux problèmes fondamentaux que rencontrent l'utilisateur et la bibliothèque. Ces problèmes sont d'une part la nature des besoins en informations des utilisateurs et la façon dont cette information est utilisée, et d'autre part la nature et la qualité d'information, la forme sous laquelle elle est structurée, présentée et donc accessible. L'auteur remarque, que l'information n'est pas du domaine quantitatif et l'esprit humain ne fonctionne pas comme un lecteur de CD ROM. Par contre, un passage qualitatif suppose une organisation différente de l'information - la création de véritables bases de connaissances évaluées ; il ne suffit pas seulement de mettre à la disposition des utilisateurs une "fiole garnie d'élixir", mais "assurer un goutte à goutte en fonction de leurs besoins" (76, p. 183).

L'auteur souligne que le développement de produits informationnels est déjà et sera de plus en plus dans les années à venir dans les mains d'entrepreneurs actifs en information qui, à son avis, "vont vider les bibliothèques" : "Dans la guerre économique de l'information - car c'est une guerre internationale coûteuse que se livrent déjà les entreprises spécialisées - les bibliothèques n'auront sans doute ni la vocation, ni les aptitudes, ni les financements nécessaires ..." (76, p. 185).

#### **2.2.6. Le fonctionnement en réseaux.**

Le souci principal des professionnels confrontés aux technologies nouvelles est de savoir gérer les outils informatiques permettant de meilleurs services. La mise des catalogues en ligne, la coopération par la récupération de notices, le perfectionnement du système de fourniture de documents sont les objectifs stratégiques des bibliothèques universitaires.

Selon P. CARBONE, les bibliothèques de l'enseignement supérieur, qui réunissent à peu près la moitié du patrimoine documentaire public en France, sont une des "pièces maîtresses de réseau national" (44, p. 58). Leur développement est indispensable pour la consolidation de l'ensemble du réseau documentaire français et pour l'établissement des échanges équilibrés au plan européen.

L'intégration des BU est un processus complexe et parfois contradictoire. Comme a souligné B. DIZAMBOURG, le paradoxe des bibliothèques universitaires françaises consiste en ce que "le besoin d'autonomie y est aussi fort et aussi légitime que l'est l'impérieuse nécessité ... de se construire dans un réseau" (100, p. 52).

L'analyse de la situation des bibliothèques interuniversitaires faite par B. LECOQ, révèle l'affaiblissement progressif de ces organismes et, plus généralement, des structures interuniversitaires.

L'auteur pose la question de savoir s'il s'agit d'une turbulence ponctuelle, limitée aux seules BIU ou bien ce mouvement va-t-il s'étendre aux services communs de documentation des universités ; ce phénomène est-il interne aux "microcosme bibliothéconomique" ou bien reflète-t-il la crise générale des universités françaises ? Il vient à la conclusion que nous sommes témoins d'une "crise paradoxale" : "Au moment ... où les notions de réseaux et de partage sont devenues des lieux communs, on assiste à la dispersion des structures porteuses les plus aptes à les mettre en oeuvre" (84, p. 18). A son avis, c'est un signe de "l'atomisation" que l'on observe dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur.

H. COMTE considère que la nécessité de l'intégration des bibliothèques universitaires dans des réseaux est incontestable. La question posée est de savoir jusqu'à quel point ces réseaux doivent être mis en place et gérés sous le contrôle des bibliothèques. On peut les considérer d'un côté comme prolongement de leur mission naturelle ou au contraire comme un service extérieur fourni aux bibliothèques clientes. La question concrète est de trouver un équilibre entre les deux formules (53, p. 25).

D'après D. RENOULT, dans le nouveau contexte la question des réseaux de bibliothèques doit être posée de manière nouvelle. Le développement des catalogues collectifs, du prêt entre bibliothèques, de la fourniture de documents font aujourd'hui l'objet d'interrogation et de débats dans le cadre d'un schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires. Ces débats sont d'autant plus complexes que l'avenir des réseaux de bibliothèques est un domaine problématique "dans lequel on dispose plus de prédictions que de prévisions et qu'en France le débat sur les institutions tend presque toujours à prendre le pas sur la réalisation de projets" (103, p. 272).

Les grandes priorités de la DPDU s'articule autour des programmes d'intérêt national qui visent à développer les services collectifs offerts par les BU et "qui concourent ensemble à améliorer le dispositif national d'accès à l'information : le Catalogue collectif national (CCN), les actions d'informatisation, le prêt entre bibliothèques (PEB), Foudre et le Pancatalogue".

**Catalogue collectif national (CCN).** Décidée par le Ministère de l'Education nationale en liaison avec la Bibliothèque nationale, la mise en place d'un catalogue collectif national des périodiques a été alors conçu comme un projet fédéral fusionnant les catalogues collectifs principaux existants et associant toutes les bibliothèques acceptant les règles communes, quel que soit leur statut. Dans l'enseignement supérieur, l'ouverture du CCN a permis de créer les conditions d'une coopération concrète entre bibliothèques universitaires, bibliothèques d'UFR, et bibliothèques de recherche.

**Pancatalogue.** Le Pancatalogue, catalogue collectif des monographies que possèdent les BU, a été ouvert en 1991 et regroupait initialement les bibliothèques qui utilisaient OCLC comme source bibliographique. Il se positionne comme un outil fédérant et valorisant les ressources des universités, des grands établissements et des organismes de recherche au bénéfice direct de leurs usagers, et notamment comme un instrument de travail très précieux pour le prêt entre bibliothèque des ouvrages de recherche et peut être considéré comme l'un des éléments constitutifs du futur Catalogue collectif de France.

**Foudre.** Le programme Foudre (Fourniture de documents sur réseau électronique) a été mise en oeuvre à partir de 1990. Il consistait à numériser des articles de périodiques et à les envoyer par le réseau Numéris à l'établissement demandeur. D'après C. FABREGUETTES, la fourniture de documents constitue un chaînon essentiel du processus d'accès à l'information. L'intérêt stratégique de Foudre était de permettre à la France de "s'affirmer comme un pays disposant d'une autonomie documentaire indispensable à sa recherche et capable d'exploiter ses ressources au niveau international en ayant une place reconnue dans le marché d'information" (61, p. 240). Foudre a été une première expérience unissant la politique du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur à la technologie de Télé systèmes et aux moyens de transmission de France Telecom. Le système a été

arrêté en juin 1992 en raison des problèmes juridiques, techniques et financiers. L'expérience Foudre a largement profité aux travaux de mise en place du projet pilote européen EDIL (*Electronic Document Interchange between Libraries*) (voir 2.2.9).

Développé à partir du 1971 pour la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne, Sibil est un logiciel de gestion intégré en réseau. D'après M. PEZERIL, le réseau Sibil France devrait "s'inscrire dans le panorama de l'informatisation des bibliothèques et de prendre place parmi les acteurs de la création de données en France" (96, p. 36). Suite d'une réflexion fondamentale sur l'évolution et le devenir du système, le projet d'un "nouveau Sibil" qui esquissait les contours de la "bibliothèque virtuelle", a été proposé mais rejeté pour diverses raisons. L'auteur constate que "pour le réseau Sibil France, les conséquences de l'abandon du projet Sibil 2000 ne sont pas dramatiques, car les perspectives des BU s'inscrivent dorénavant dans le système national universitaire" (96, p. 38).

D'après M. PEZERIL, le réseau des BU en France est un des acteurs importants de l'accès à l'information. La mise en réseau pour la production de données des BU reste l'enjeu majeur de leur informatisation (96, p. 38). En analysant les options SIBIL et OCLC, l'auteur constate qu'elles sont parfois perçues comme concurrentes. Elles procèdent d'un même objectif - la création de réseaux pour la production de données ; la différence étant dans le concept de ce dernier.

Initialement conçu comme une structure permettant de partager les tâches de catalogage, OCLC est devenu l'un des plus importants réseaux informationnels du monde : il assure à présent la fourniture et le déchargement de références bibliographiques, le prêt international, la fourniture de documents et l'accès à l'information documentaire.

Les premiers accords de coopération entre la DBMIST et l'OCLC prévoyant l'adhésion de toutes les BU françaises à ce réseau bibliographique américain ont été signés en 1986. G. ANDERLA analyse l'aspect politique de la pénétration de l'OCLC en France dont l'objectif initial était de constituer à moindre frais un catalogue collectif national sur la base de notices portant le label OCLC. Son article, écrit en 1989, reflète les inquiétudes d'une partie des milieux savants et intellectuels, qui en voyaient un danger pour l'image de marque du pays et de la francophonie. L'auteur est convaincu que les accords DBMIST - OCLC "sonnent le glas de la politique de splendide isolement bibliothéconomique et bibliographique pratiquée depuis des décennies" (7, p. 15). Les BU françaises ayant pour but de garder leur spécificité, doivent rechercher de nouvelles formes de partenariat en matière de l'IST ce qui ne doit pas servir de prétexte pour remettre en cause la collaboration avec l'OCLC, mais son caractère d'exclusivité.

L'auteur insiste sur la nécessité de "faire sauter les innombrables cloisons et même la muraille externe", "abattre la bastille de l'information scientifique et technique" et passer à la politique d'intégration, de développement de la coopération intra-européenne (7, p. 11).

Certains auteurs défendent la présence de l'OCLC sur le marché d'information en France. Par exemple, O. GIRAUD et S. WALLER qui mettent en relief l'importance de OCLC dans la perspective d'accès à l'information en texte intégraux, considèrent que les BU françaises doivent, sans concéder à la culture anglo-saxonne, y trouver largement leur compte par l'exploitation de l'information, par l'utilisation dans les deux sens de ce "formidable réseau de communication", par la "complémentarité de compétences" (64, p. 111).

### 2.2.7. Le système Universitaire.

Les BU disposent d'un certain nombre d'applications informatiques d'envergure nationale et fonctionnant en réseau. Elles ont été conçues à l'origine indépendamment les unes des autres. L'idée de

planification concertée des objectifs et des méthodes concernant l'ensemble de ces applications a servi de base du Schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires, lancé en 1992 par la Direction ministérielle chargée des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Depuis janvier 1996 la maîtrise de l'ouvrage du Système Universitaire (SU) qui était auparavant sous la responsabilité de la Direction de l'Information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques, est assurée par l'ABES.

Dans le numéro spécial de l'"Arabesques", qui est la revue de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, C. JOLLY fait la présentation de la stratégie et des objectifs du projet (70). A son avis, trois enjeux se dessinent : un enjeu politique, un enjeu de modernisation, un enjeu d'avenir.

On peut formuler l'enjeu politique de la façon suivante : la richesse des services de documentation des établissements d'enseignement supérieur ne repose pas seulement sur ce que chacun d'eux conserve en propre. Elle réside au moins autant dans le réseau qu'ils constituent et dans leur capacité à mutualiser leurs ressources, notamment par les catalogues collectifs et la fourniture à distance des documents. Dans ce contexte, il n'est pas indifférent de mettre en pratique un outil unifié garantissant la lisibilité et la visibilité de la puissance documentaire de l'enseignement supérieur.

L'enjeu de modernisation suppose d'offrir sur Internet à la communauté universitaire un accès convivial et unique à un nouvel outil informatisé et à remplacer les logiciels vieillissants.

Pour l'avenir il est indispensable que ce nouveau dispositif soit évolutif et qu'il s'ouvre sur le signalement des ressources électroniques et leur accès à distance, que celles-ci fassent partie intégrante du capital documentaire numérisé d'une université.

L'aspect politique du problème est le sujet de l'article de M. MELOT. La faiblesse des outils collectifs a longtemps été "un handicap majeur pour le développement des bibliothèques françaises" (24, p. 1). Le rattrapage de ce retard risque d'être dévoré par l'avancée des réseaux internationaux et des technologies d'information. On doit bien admettre que la mise en place du Système universitaire et du Catalogue collectif de France, même s'ils sont bien articulés l'un sur l'autre ne permettra pas à la France de dépasser "le stade auquel les grands serveurs canadiens, néerlandais, britanniques et américains sont parvenus depuis déjà quelques temps". (A comparer, par exemple, avec l'article de J. KESSLER, qui en opposant la France et les Etats-Unis en matière de la politique d'information, part du fait que "ces deux pays sont les plus avancés "sinon dans la mise en réseau de l'information en général, du moins en tant que leaders des mondes anglophone et non-anglophone dans ce domaine" ; 18, p. 55.) L'auteur considère qu'il faut partir de ce constat réaliste et en tirer des avantages qui peuvent être apportées par la coopération internationale.

Du point de vue de la réalisation pratique le futur système s'articule autour de deux axes principaux : un catalogue collectif national en ligne et un système de fourniture de documents à distance. Les possibilités de communication avec le futur Catalogue Collectif de France, dont le SU sera une des parties constituantes, devront être particulièrement développées.

La Note de présentation du Schéma directeur informatique du réseau des BU détermine l'enjeu du futur système de la façon suivante : " ... une visibilité nationale et internationale des collections des bibliothèques universitaires et plus généralement des ressources documentaires des universités. La présence de ces données sur les réseaux internationaux est un enjeu culturel, un enjeu pour la francophonie, en enjeu politique donc." (110, p. 7).

### 2.2.8. Les perspectives des BU dans le contexte de la société d'information.

Les bibliothèques numériques sont un phénomène non seulement technologique mais aussi économique et social. Selon M. GALLOUL et F. RENZETTI, "la dématérialisation des supports et des lieux d'information, bouleversent l'organisation sociale de l'information", tendent à "remettre en cause l'unité même du concept de bibliothèque" (17, p. 4). Les BU en raison de leur spécificité sont en premier état concernées par ce phénomène.

Selon la définition de J. DUCLOY, une bibliothèque électronique est une collection, éventuellement distribuée, de documents électroniques. Leur typologie s'enrichit chaque jour et introduit de nouvelles façons de les exploiter (60, p. 18). Si l'Internet est en train de rassembler l'ensemble des acteurs de la recherche et du transfert de la technologie, la bibliothèque électronique est le moyen d'accès à la connaissance commune de cet ensemble. Son utilisation peut changer notablement les modes de travail et de communication des acteurs de cette communauté (60, p. 23).

H.LE CROSNIER trouve que les bibliothèques numériques seront confrontées à trois défis :

- garantir l'accès démocratique aux nouveaux vecteurs de la connaissance ;
- prendre place dans une nouvelle organisation de la formation permanente et de l'autodidaxie qui se développe à travers du réseau et des documents numériques ;
- offrir des lieux d'accueil public permettant au lecteur de faire ses premiers pas dans l'univers du réseau (79, p. 358).

De tout le complexe de problèmes engendrés par la confrontation des bibliothèques aux effets de l'évolution technologique nous voudrions extraire le problème de l'édition électronique. Les techniques de l'édition sont aujourd'hui largement fondées sur l'utilisation informatique. Les bibliothèques, en tant qu'acteurs de la diffusion des produits édités, sont très concernées par la mutation du document. C. LUPOVICI insiste sur le fait qu'elles doivent jouer un rôle actif dans cette mutation, car "tout acteur de la chaîne de production et de distribution qui restera passif et isolés des autres acteurs verra son rôle potentiel diminuer au profits de nouveaux intervenants plus dynamiques" (86, p. 97-98).

On envisage actuellement plusieurs possibilités de régularisation des rapports entre les bibliothèques et les éditeurs basés sur l'édition électronique. Or, Elsevier et Pergamon collaborent avec plusieurs universités pour diffuser sur des campus les articles scientifiques (projet Tulip) en conservant le contrôle sur les textes et les monnayant au maximum (67, p. 120 ; 107, p. 95). Les bibliothèques universitaires se lancent dans la publication des revues scientifiques à l'instar de OCLC dont la stratégie est d'offrir aux éditeurs de revues un outil de production électronique qui demeure la propriété du consortium. On propose également la voie choisie par l'Université John Hopkins : dans le cadre du projet Muse les presses universitaires et la bibliothèque ont décidé de collaborer pour effectuer une publication électronique des revues savantes ce qui permet d'unir "la compétence d'éditeur des presses à la capacité d'archiver et de retrouver... des bibliothèques" (67, p.122).

Actuellement, les bibliothèques, et notamment les BU jouent un rôle central dans le fonctionnement des journaux scientifiques. Elle fournissent l'apport financier qui permet aux éditeurs de multiplier les titres, et elles assurent aux lecteurs les moyens de trouver toute information qui les intéresse. Le problème essentiel consiste à assurer l'accès démocratique aux informations scientifiques. Les BU achètent des abonnements de périodiques et proposent gratuitement la consultation aux lecteurs. Cependant, les grands groupes éditoriaux tendent à développer une autre pratique, qui consiste à faire payer chaque transmission électronique et par conséquence à détourner la mission

traditionnelle des bibliothèques de "diffuser la connaissance scientifique dans un cadre démocratique et égalitaire, en dehors des contraintes du marché" (82, p. 107).

D'après Y.F. LE COADIC, les avantages des revues électroniques pour les chercheurs et les bibliothèques sont évidentes : l'accès des usagers à l'information est rapide et sûr ; les revues ne sont jamais absentes des présentoirs ; le repérage est facile grâce aux catalogues en ligne (77).

Cependant, certains spécialistes trouvent qu'une telle pratique peut nuire aux abonnements, et marquer la fin d'un nombre d'organismes universitaires.

L'analyse faite par H. LE CROSNIER (81) révèle le déplacement des intérêts stratégiques des acteurs du marché d'information dans les conditions d'une nouvelle organisation de la diffusion des connaissances par l'intermédiaire des réseaux électroniques. La question se pose de savoir "qui et comment" va fournir l'accès à l'information. La situation actuelle se caractérise par "la concentration et les tendances monopolistiques" qui se reflètent dans les investissements des principaux acteurs - géants de l'industrie informatique et de télécommunications, fournisseurs de l'information etc. Les bibliothèques qui sont appelées à servir de relais entre le public et les éditeurs numériques ont elles aussi un rôle à jouer dans cette "gigantesque partie de Monopoly dont le but essentiel est de vendre et échanger des biens numériques". Pour assurer la continuité de leurs missions sociales, érudites et "humaines" (d'après H. LE CROSNIER, "la libre lecture..., la capacité à relire, citer et critiquer les documents est l'infrastructure même de notre mode de pensée") il est indispensable de mettre à jour les formes organisationnelles et les modèles économiques qui sont moins avancés par rapport aux moyens techniques. En effet, si chaque acte de lecture devient payant, si la possibilité de prêter, faire lire un document à un ami ou collègue disparaît, on tombera dans une situation où l'accès à l'information sera une ressource rare. Les pouvoirs publics qui sont en face de cette perspective doivent se préoccuper de régulation technique et sociale, et les décisions politiques doivent accompagner "les choix de l'industrie du réseau informatique".

Dans l'article "Bibliothèques et réseaux" G. BRIAND essaye de démontrer les conséquences de l'arrivée de l'Internet dans les bibliothèques universitaires (41). La question fondamentale est de savoir qui va assurer l'accès rapide et fiable à l'information numérique. Dans ce contexte, il est illusoire de penser qu'on pourra organiser une politique d'information autogérée d'autant plus que chaque avancée technologique conduit à une augmentation de la demande d'information.

D'après M.-H. COMTE et O. LUGUERN, avec l'Internet, l'accès à l'information ne passe plus uniquement par les moyens "traditionnels". Les bibliothèques doivent devenir ce lieu de synthèse entre tradition (les collections physiques de documents, les catalogues bibliographiques) et bibliothèques électroniques : "un point de liaison entre l'utilisateur et l'Internet, et un acteur indispensable dans la structuration de l'information sur l'Internet" (55, p. 22).

Un des exemples de la convergence des nouvelles technologies et des pratiques des bibliothèques est le Réseau Documentaire de Grenoble (REDOC) qui est né en 1993 à l'initiative de la Commission Documentaire du Pôle européen universitaire et scientifique de Grenoble. Il regroupe les responsables des bibliothèques et des centres de documentation et a pour but de valoriser la documentation du site grenoblois. En permettant l'accès à la documentation sur les différents réseaux d'ordinateurs interconnectés, REDOC propose aux utilisateurs un dispositif innovant d'accès virtuel à l'information. C. GUITART qualifie REDOC de "précurseur d'une nouvelle bibliothéconomie dont le maître mot est *coopération*" (68, p. 175).

E. CHERHAL et C. GUITART soulignent que la constitution des bibliothèques virtuelles est l'objectif le plus important de REDOC (52, p. 35).

### **2.2.9. Europe des bibliothèques.**

D'après G. ANDERLA, l'une des principales orientations d'une politique d'information pour l'Europe, tournée vers le XXI siècle, - c'est la nécessité d'élaborer une "stratégie d'intégration qui embrasse fonctions et activités, jusqu'ici distinctes, d'information, de documentation, d'archivage etc." (7, p. 10). Cette conception va au-delà de l'interconnexion des réseaux et vise à :

- garantir à tous les usagers l'accès à la totalité des ressources ;
- assurer la complémentarité entre bibliothèques, banques de données, serveurs etc. ;
- harmoniser la méthodologie du traitement ;
- donner aux Européens une politique de l'information appelée à s'imposer universellement ...

Les bibliothèques, comme un des éléments essentiels de l'infrastructure sont partie prenante des politiques internationales d'information. C. LUPOVICI constate que "l'Europe des bibliothèques, comme l'on parle de l'Europe économique, de l'Europe politique ... est l'un des thèmes majeurs des débats professionnels mais aussi une des tâches les plus difficiles à réaliser" (87, p. 89).

Le projet ION (*Interlending OSI Network*) lancé par la Commission des Communautés Européennes a pour but de relier les principales bibliothèques du Royaume Uni, des Pays-Bas et de la France (notamment les bibliothèques CADIST) par la messagerie de prêt. A la suite de ce projet la Commission espère pouvoir faire diffuser les données techniques ION et permettre à la normalisation européenne en matière d'interconnexion de systèmes ouverts de s'affirmer face aux travaux nord-américains (58, p. 18).

La construction "d'un espace européen des bibliothèques" est un des objectifs du Plan d'action en faveur des bibliothèques de la Commission Européenne. C'est le Comité français de pilotage du Plan d'action des bibliothèques de la Communauté (CFPPA) qui est l'interlocuteur privilégié de la Commission Européenne, appelé à aider les bibliothèques françaises à trouver dans les années à venir leur place dans l'infrastructure de l'Europe.

Le projet européen EDIL est une des applications de ce programme. Il unit les efforts de la France (Ministère de l'Education nationale, DISTB, Sous-direction des bibliothèques, INIST), des Pays-Bas, de la Grande Bretagne, de l'Allemagne dans le domaine de la fourniture électronique des documents. Ce projet a une importance particulière pour la France où " les bibliothèques universitaires assurent à peu près la moitié du volume national de fourniture de documents à distance " (63, p. 71).

D'après A. ILJON, le programme européen en faveur des bibliothèques, sensibilisant de nombreuses BU, "confronte et doit intégrer tous les modèles de coopération ... pour atteindre son objectif de modernisation ; il doit contribuer à la création d'une infrastructure qui soutend la vie culturelle, sociale et économique de l'Union Européenne et fait partie intégrante de ce qui est aujourd'hui dénommé "la société de l'information" (69).

### **Conclusion.**

Nous entrons dans la société d'information, celle du XXI siècle. Les frontières disparaissent de plus en plus, l'espace géographique est devenu le monde, l'espace temps se caractérise par l'émergence de la planification stratégique à long terme. La ressource fondamentale de cette société est l'information dont la qualité et accessibilité deviennent plus importantes que le support. C'est la concertation des efforts de tous les organismes créateurs, protecteurs et diffuseurs d'information qui est le facteur puissant du progrès. Dans cette nouvelle société les services docu-

mentaires dans toute leur diversité ont un rôle très important à jouer. En 1983 D. VARLOOT a écrit : "Les bibliothèques sont les puits d'information. Demain, celle-ci jaillira d'un robinet " (116, p. 583). Il faut réunir toutes les conditions - politiques, économiques, sociales et techniques pour que nous puissions passer de l'ère du "robinet " à celle de la " fiole ".

### III. Bibliographie.

#### Information scientifique et technique: généralités.

1. **BORNES, C. (Dir.).** *Informatique et information scientifique et technique : cours de la Commission des Communautés Européennes, Cap d'Agde, 13-24 septembre, 1982.* Cap d'Agde, 1983. 396 p.
2. **DAHMANE, M.** Information scientifique et technique. *Communication et langages*, 1991, N° 90, p. 104-105.
3. **DEVEZE, J.** L'IST : produit scientifique ou discours sur la science ? *Communication et langages*, 1991, N° 90, p. 95-103.
4. **JAKOBIAK, F.** *L'information scientifique et technique.* Paris : Presses universitaires de France, 1995. 126 p.
5. **KENT, A., DAILY, J.E. (Ed.).** *Encyclopedia of Library and Information Science.* New-York : Basel : Marcel Dekker Inc., 1983. Vol. 35, p. 542.
6. **VARET, G., VARET, M.-M.** *Maîtriser l'information à travers sa terminologie.* Paris : Les Belles lettres, 1995. 709 p.

#### Politique de l'information scientifique et technique : problématique, définitions, conception.

7. **ANDERLA, G.** La problématique de l'Europe de l'information. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, T. 33, N° 1-2, p. 10-17.
8. **BARRE, R., RAPON, R.** *Economie et politique de la science et de la technologie.* Paris : Hachette, 1993. 399 p.
9. **CACALY, S.** Les pouvoirs publics français et l'IST. *Documentaliste*, 1990, Vol. 27, N° 3, p. 129-131.
10. **CACALY, S., CHAMBAUD, S.** Le syndrome d'Intelsat : l'information en perspectives. *Documentaliste*, 1993, Vol. 30, N° 1, p. 3-12.
11. **CHEVALIER B. et al.** Les activités de transfert de l'information. In : *Les marchés de l'information documentaire.* Paris : ADBS, 1991. p. 19-29.

12. **CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES.** *Rapport du président du Conseil supérieur des bibliothèques pour l'année 1993.* Paris, 1993. 128 p.
13. **CURIEN, H.** *La politique de l'information scientifique et technique : dossier de presse.* Paris : Ministère de la recherche et de la technologie, 1991. 29 f.
14. **DE BRUINE, R.F.** D'Impact à Info 2000 : les enjeux du marché de l'information en Europe. *Documentaliste*, 1995, Vol. 32, N° 3, p. 147-151.
15. **DBMIST :** quelques questions. *Documentaliste*, 1989, Vol. 26, N° 2, p. 76-77.
16. **FRANCE. MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE.** *Etude des gisements et des flux documentaires des organismes de recherche: rapport final.* 1992.
17. **GALLOUL, M., RENZETTI, F.** *La bibliothèque face à la révolution numérique : promouvoir une spécificité européenne.* IMAG, 1995. 18 p. Rapport technique N° 147.
18. **KESSLER, J.** L'information branchée sur les barricades : la France et les Etats-Unis face au grand public. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, T. 40, N° 2, p. 54-61.
19. **LAPELERIE, F.** Sciences humaines, trop humaines. *Documentaliste*, 1993, Vol. 30, N° 1, p. 34-41.
20. **LE COADIC, Y.-F.** A science policy for scientific information. *Journal of Information Science*, 1992, N° 18, p. 171-177.
21. **LE COADIC, Y.-F., CHAMBAUD, S.** Politics and policies in the scientific and technical information sector in France. *Journal of Information Science*, 1993, Vol. 19, p. 473-479.
22. **LOSFELD, G.** La maîtrise de l'information. *Le Monde*, 17 octobre 1989.
23. **LOSFELD, G.** Politique de la recherche et politique de l'IST. *Documentaliste*, 1993, Vol. 30, N° 1, p. 41.
24. **MELOT, M.** L'ABES de demain. *Arabesques*, 1996, N° 6, p. 1.
25. **MICHEL, J.** *Une politique et des partenariats pour le développement de l'infoculture : l'information au coeur d'une nouvelle solidarité, Congrès international "INFO-éthique", Monaco, Monte-Carlo, 9-11 mars, 1997.* A paraître.
26. **MICHEL, J., MORIN, M.-F.** L'information scientifique et technique en France : l'action du BNIST. *Revue de l'AUPELF*, 1978, Vol. 16, N° 1, p. 6-11.
27. **MONTVILOFF, V.** Politiques nationales d'information scientifique et technique en Afrique francophone. In : *Documentation et francophonie.* Paris : La Documentation Française, 1989. p. 15-28.
28. **MONTVILOFF, V.** *Politiques nationales de l'information : manuel concernant la formulation, l'approbation, la mise en oeuvre et l'action d'une politique nationale de l'information.* Paris : UNESCO, 1990. 173 p.

29. **PARE, R.** Une société à documenter : les acquis et les défis. *Documentation et bibliothèques*, 1992, Vol. 38, N° 3, p. 135-138.
30. Politiques nationales d'information et mise en commun des ressources en matière d'information. *Bulletin de l'UNISIST*, 1991, Vol. 19, N° 2, p.12-16.
31. Prélude à une action concertée pour une politique documentaire nationale. *Documentaliste*, 1986, Vol. 23, N° 4-5, p. 151-162.
32. **SALAÛN, J.-M.** Les politiques publiques en information scientifique et technique. In : *Histoire des bibliothèques françaises*. Paris : Promodis : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992. Vol. 4, p. 501-509.
33. **THERY, G.** *Les autoroutes de l'information*. Paris : La Documentation Française, 1994. 127 p.
34. **TIRESIAS.** Réflexions sur l'IST : l'exemple des sciences humaines et sociales. *Documentaliste*, 1992, Vol. 29, N° 1, p. 14-18.
35. **TIRESIAS.** Retour vers la paléo-IST. *Documentaliste*, 1993, Vol. 30, N° 1, 39- 41.
36. **TUDESQ, A.-J.** Les politiques d'IST en France et leurs enjeux. *NST*, 1993, Vol. 11, N° 1, p. 7-15.
37. **TURNER, W.A., LE COADIC, Y.-F.** Framing public policy for scientific and technical information. *Journal of Information Science*, 1992, N° 18, p. 39-43.
38. **UNESCO :** *Etude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique*. Paris : UNESCO, 1971. 181 p.
39. **WOLFF-TERROINE, M.** La politique nationale de l'information en France. *Documentaliste*, 1993, Vol. 30, N° 4-5, p. 227-232.

**Les bibliothèques universitaires : partie prenante de la politique de l'information scientifique et technique en France.**

40. **AYMONIN, D.** L'information scientifique et technique sur Internet : ressources disponibles et méthodes de recherche. In : *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. p. 241-276.
41. **BRIAND, G.** Bibliothèques et réseaux. In : *La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche : l'effet Renater, actes du colloque, Bordeaux, 16-18 mars, 1995*. ADBS Editions, 1995. p. 16-19.
42. *Bibliothèques universitaires : principes et méthodes de programmation*. [Paris], 1991. 115 p.

43. **BROUILLARD, J.** Les bibliothèques universitaires dans la contractualisation des universités françaises. In : *Actes du XX congrès de l'Association des directeurs de la documentation et des bibliothèques universitaires, Nantes, 20-22 septembre, 1990.* p. 29-34.
44. **CARBONE, P.** Les bibliothèques universitaires : dix ans après le rapport Vandevorode. *Bulletin des bibliothèques de France*, T. 37, N° 4, 1992, p. 46-58.
45. **CASSEYRE, J.-P., GAILLARD, C.** *Les bibliothèques universitaires.* Paris : Presses universitaires de France, 1992. 126 p.
46. **CASSEYRE, J.-P., GAILLARD, C.** *Les bibliothèques universitaires. Les bibliothèques des grands établissements. Les bibliothèques spécialisées.* Villeurbanne : Docmedia, 1990. 115 p.
47. Les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique et la politique documentaire du Ministère des Universités. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1981, N° 1, p. 7-10.
48. **CHARTRON, G.** Former aux nouvelles compétences pour la société de l'information. In : *La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche: l'effet Renater, actes du colloque, Bordeaux, 16-18 mars, 1995.* ADBS Editions, 1995. p. 24-30.
49. **CHARTRON, G.** IST et réseaux électroniques de la recherche : quels enjeux ? *Documentaliste*, 1995, Vol. 30, N° 2, p. 72-78.
50. **CHARTRON, G.** La presse périodique scientifique sur les réseaux. In : *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. p. 301- 327.
51. **CHAUVEINC, M.** *Enquête sur la question documentaire dans les universités françaises : étude préliminaire.* [Paris] : Ministère de l'Education nationale et de la Culture, 1992. 2 Vol. 69 p. et 86 p.
52. **CHERHAL, E., GUITART, C.** REDOC : réseau documentaire de Grenoble. In : *La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche : l'effet Renater, actes du colloque, Bordeaux, 16-18 mars, 1995.* ADBS Editions, 1995. p. 31-36.
53. **COMTE, H.** Les bibliothèques d'universités : les défis d'une mutation. In : *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur.* Presses de l'Université du Québec, 1995. p. 15- 27.
54. **COMTE, H.** La réforme du système documentaire des universités. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, N° 5, p. 378-387.
55. **COMTE, M.-H., LUGUERN, O.** Internet : un enjeu à saisir pour les spécialistes de l'information. In : *La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche : l'effet Renater, actes du colloque, Bordeaux, 16-18 mars, 1995.* ADBS Editions, 1995. p. 20-23.
56. **COURTIAL, J.-P., WEILER, P.** Evaluation du programme d'aide à la recherche en science de l'information (PARUSI). *Documentaliste*, 1990, Vol. 27, N° 6, p. 285-287.
57. **DELORME, S. (Dir.).** *Mouvance : réflexions sur le développement des bibliothèques universitaires en hommage à Hubert Perron.* Presses de l'Université du Québec, 1992. 124 p.

58. **DESCHAMPS, C.** Le projet européen ION. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1992, N° 157. p. 18-19.
59. **DUCASSE, R.** Le campus virtuel : une nouvelle donne pour la communication de l'IST. In : *La circulation de l'information à travers les réseaux Renater et Internet, actes du colloque organisé par le GFIT, 11 février, Paris*. [Paris], 1994. 157 p.
60. **DUCLOY, J.** Le nouveau rôle des bibliothèques dans le cadre d'Internet et des inforoutes. In : *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. p. 17-33.
61. **FABREGUETTES, C.** Le projet Foudre : pour parfaire le système de prêt entre bibliothèques universitaires. *Documentaliste*, 1989, Vol. 26, N° 6, p. 239-247.
62. **GATTEGNO, J., VARLOOT, D.** *Rapport sur les bibliothèques à Monsieur le Ministre de l'Education nationale [et] Monsieur le Ministre de la Culture*. Paris, 1985. 73 p.
63. **GINGOLD, M.** Les bibliothèques universitaires et la fourniture électronique de documents. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T. 41, N° 1, p. 70-74.
64. **GIRAUD, O. WALLER, S.** OCLC : de nouveaux accès à l'information internationale. *Documentaliste*, 1995, Vol. 32, N° 2, p. 107-111.
65. **GLEYZE, A.** Les années de crise des bibliothèques universitaires. In : *L'Histoire des bibliothèques françaises*. Paris : Promodis : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992. Vol. 4, p. 673-681.
66. **GONIDEC, A.-M.** L'Infothèque, une nouvelle approche. *Documentaliste*, 1994, Vol. 31, N° 1, p. 16-20.
67. **GUEDON, J.-C.** La revue électronique de recherche, lieu de convergence entre bibliothèques et presses universitaires. In : *La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche: l'effet Renater, actes du colloque, Bordeaux, 16-18 mars, 1995*. ADBS Editions, 1995. p. 118-123.
68. **GUITART, C.** REDOC/Grenoble : esquisse pour une bibliothèque des années 2000. In : *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. p. 169-198.
69. Iljon, A.. (Page consultée le 8 avril 1997). *Edition électronique et bibliothèque*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.abes.fr/ara.htm>.
70. **JOLLY, C.** Les enjeux du Système universitaire. *Arabesques*, mars 1997, hors-série, p. 1.
71. **JOLLY, C.** Interventions des représentants des administrations, colloque de Saint-Etienne, 1995. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1995, N° 168, p. 15-16.
72. **JOLLY, C.** Interventions des représentants des administrations, Congrès de Vichy, 1994. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1994, N° 164, p. 85-87.
73. **JOLLY, C.** Sauver la bibliothèque de la Sorbonne. *Le Débat*, 1988, N° 51, p. 95-103.

74. **JOSPIN, L.** Une politique pour les bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, T. 34, N° 6, p. 494-498.
75. **KERHUEL, M.-C.** Un ticket valable sur toutes les lignes. *Bulletin des bibliothèques de France*, T. 31, N° 6, 1986, p. 580-584.
76. **LAPELERIE, F.** De la fiole au goutte à goutte : réponse à D. Varloot accompagnée de quelques réflexions sur l'avenir des bibliothèques. *Documentaliste*, 1991, Vol. 28, N° 4-5, p. 177-186.
77. **LE COADIC, Y.-F.** Les télérevues : de la revue papier à la revue électronique. *Documentaliste*, 1995, Vol. 32, N° 3, p. 135-141.
78. **LE CROSNIER, H.** Accès au savoir : les bibliothèques universitaires et l'Internet. In : *L'Internet, l'université et l'édition, actes de la rencontre entre le monde du livre et la communauté universitaire, octobre 1995*. [Paris] : Université Paris7-Denis Diderot, 1996.
79. **LE CROSNIER, H.** Les bibliothécaires et le réseau : un métier qui évolue avec les technologies. In : *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. p. 349-372.
80. **LE CROSNIER, H.** Le choc des nouvelles technologies. In : *Histoire des bibliothèques françaises*. Paris : Promodis : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992. Vol. 4, p. 569-589.
81. **LE CROSNIER, H.** L'influence de l'Internet sur l'économie des bibliothèques. In : *Economie et bibliothèques*. A paraître aux Ed. du Cercle de la Librairie.
82. **LE CROSNIER, H.** Les journaux scientifiques électroniques ou la communication de la science à l'heure du réseau mondial. In : *La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche : l'effet Renater, actes du colloque, Bordeaux, 16-18 mars, 1995*. ADBS Editions, 1995. p. 100-109.
83. **LE GUIGNER, J.-P.** Renater : réseau national de la technologie, de l'enseignement et de la recherche. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, T. 39, N° 1, p. 39-44.
84. **LECOQ, B.** Un aspect de la crise des universités. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T. 41, N° 2, p. 16-19.
85. **LUPOVICI, C.** Les bibliothèques et le défi de l'édition électronique. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T. 41, N° 1, p. 26-31.
86. **LUPOVICI, C.** L'édition électronique. In : *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. p. 97-120.
87. **LUPOVICI, C.** L'Europe des bibliothèques : potentialités et réalités. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1991, N° 150, p. 89-92.
88. **LUPOVICI, C.** Le réseau catalographique de l'OCLC. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1990, N° 149, p. 27-36.
89. **MENIL, C.** Bilan de l'expérience Foudre. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1992, N° 157, p. 17.

90. MIQUEL, A. Les bibliothèques universitaires d'hier et de demain. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, T. 33, N° 5, p. 356-367.
91. MIQUEL, A. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Paris : La Documentation Française, 1989. 79 p.
92. MOTAIS DE NARBONNE, A.-M. Pancatalogue : un catalogue collectif de livres pour l'enseignement supérieur. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, T. 39, N° 1, p. 28-38.
93. PALLIER, D. Bibliothèques universitaires: l'expansion ? In : *Histoire des bibliothèques françaises*. Paris : Promodis : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992. Vol. 4. p. 380-403.
94. PELLE, F. Le schéma directeur informatique des réseaux de bibliothèques universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, T. 39, N° 1, p. 24-27.
95. Pezeril, M. (Page consultée le 8 avril 1997). *EUSIDIC à Bologne*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.abes.fr/ara.htm>.
96. PEZERIL, M. Sibil : du projet pilote au Schéma directeur. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, T. 40, N° 4, p. 34-39.
97. PEZERIL, M. Sibil : un réseau, une base, un système. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1991, N° 150, p. 93-100.
98. PEZERIL, M., ROBERT, F. La double mission de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1997, N° 174, p. 19-21.
99. PINEDE, N. Politique de l'organisation documentaire à l'Université. In : *La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche : l'effet Renater, actes du colloque, Bordeaux, 16-18 mars, 1995*. ADBS Editions, 1995. p. 6-11.
100. POULAIN, M. La politique documentaire des établissements d'enseignement supérieur. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T. 41, N° 5, p. 113-115.
101. Pour une politique de formation à l'information scientifique et technique. *Liaison Bibliothèques*, 1996, N° 8, p. 1.
102. REITEL, F. Les bibliothèques universitaires en France et en Allemagne : un fossé qui se creuse inexorablement. *Le Débat*, 1988, N° 51, p. 108-122.
103. RENOULT, D. (Dir.). *Les bibliothèques dans l'Université*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992. 358 p.
104. RENOULT, D. Interventions des représentants des administrations, congrès de Chambéry, 1993. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1993, N° 160, p. 59-61.
105. RENOULT, D. Politique documentaire et universités. *Documentaliste*, 1991, Vol. 28, N° 6, p. 253-258.

106. **RENOULT, D.** Vers de nouveaux rapports entre l'Etat et l'Université : la politique de contractualisation. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, T. 35, N° 2, p. 90-95.
107. **RENZETTI, F., TETU, J.-F.** Schéma d'organisation de la presse périodique électronique accessible sur l'Internet. In : *La communication de l'IST dans l'enseignement supérieur et la recherche : l'effet Renater, actes du colloque, Bordeaux, 16-18 mars, 1995*. ADBS Editions, 1995. p. 88-99.
108. **RODA, J.-C.** La carpe et le lapin , ou le difficile mariage des universités et des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, T. 41, N° 2, p. 40-45.
109. **ROUHET, M., CHERHAL, E.** REDOC, réseau documentaire de Grenoble. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, T. 40, N° 2, p. 38-43.
110. *Schéma directeur informatique du réseau des bibliothèques universitaires : note de présentation du Comité de pilotage du 12.12.1995*. 7 p.
111. **TOSELLO-BANCAL, J.-E.** L'IST dans l'enseignement supérieur : 1984-1989, tendances et perspectives dans les universités. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, T. 35, N° 3, p. 184-192.
112. **THOUMIEUX, R.** Les bibliothèques universitaires : informatisation et réseaux. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, T. 37, N° 2, p. 67.
113. **VAN DOOREN, B.** Du réseau CADIST aux réseaux des chercheurs. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1990, N° 149, p. 55-57.
114. **VAN DOOREN, B.** En finir avec la crise des bibliothèques universitaires. *Esprit*, 1993, N° 8-9, p. 143-158.
115. **VANDEVOORDE, P.** *Les bibliothèques en France : rapport à Monsieur le Premier ministre*. Paris : Dalloz, 1981. 447 p.
116. **VARLOOT, D.** Du puit au robinet. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1983, T. 28, N° 6, p. 581-590.
117. **VARLOOT, D., CHAMBAUD, S.** Du robinet à la fiole. *Documentaliste*, 1991, Vol. 28, N° 1, p. 3-7.

## IV. Annexe.

### Liste des périodiques consultés.

1. *ADBS informations* / Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés. Paris : Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés, 1964 -. ISSN 0153-9132.
2. *Arabesque* / Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. Montpellier : ABES, 1995 -. ISSN 1269-0589.
3. *Bulletin des bibliothèques de France* / Direction des bibliothèques de France, École Nationale des Sciences Supérieur de l'Information et des Bibliothèques ; Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. Paris : Direction des bibliothèques de France, 1956 -. ISSN 0006-2006.
4. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français* / Association des bibliothécaires français. Paris : Association des bibliothécaires français, 1946 -. ISSN 0004-5365.
5. *Communication et langage* / Centre d'étude et de promotion de la lecture. Paris : Centre d'études et de promotion de la lecture, 1969 -. ISSN 0336-1500.
6. *(Le) Débat*. Paris : Gallimard, 1980 -. ISSN 0246-2346.
7. *Documentaliste. Sciences de l'information* / ADBS. Paris : ADBS, 1964 -. ISSN 0012-4508.
8. *Esprit : revue internationale*. Paris, 1932 -. ISSN 0014-0759.
9. *Infotecture*. Paris : A. Jour, 1979 -. ISSN 0241-2640.
10. *Liaison bibliothèques* / France. Sous-direction des bibliothèques ; Ministère de l'éducation nationale, Direction de la programmation et du développement universitaire, Sous-direction des bibliothèques. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1993 -. ISSN 1244-0426.
11. *Micro bulletin* / Centre national de la recherche scientifique. Paris : CNRS, 1979 -. ISSN 0761-2907.
12. *Programme général d'information : bulletin de l'UNISIST* / UNESCO. Paris : UNESCO, 1973 -. ISSN 0379-2226.
13. *Revue de l'AUPELF* / Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Montréal : AUPELF, 1962-1980. ISSN 0001-2807.
14. *Sciences de la société* / Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales. Toulouse : Lieu d'édition de ressources et d'animation en sciences de la société, 1992 -. ISSN 1168-1446.